

XVIII
BUDGET

DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1922

XVIII
BEGROOTING

VAN HET

MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, ZEEWEZEN, POSTERIJEN EN TELEGRAFEN

VOOR HET DIENSTJAAR 1922

(2)

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous, présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes et de Notre Premier Ministre, Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Premier Ministre, Ministre des Finances :

TITRE PREMIER.

DÉPENSES ET RECETTES D'EXPLOITATION.

ARTICLE PREMIER.

Dépenses d'exploitation.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1922 est fixé, pour les dépenses ordinaires, à la somme de un milliard trois cent soixante millions huit cent septante mille cinq cent septante-deux francs
fr. 1,360,870,572
conformément au tableau I ci-annexé.

ART. 2.

Recettes d'exploitation.

Les recettes d'exploitation des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégra-

ALBERT

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op de voordracht van Onzen Minister van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen en Telegrafien en van Onzen Eersten Minister, Minister van Financiën, en volgens advies van onzen Ministerraad;

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Eersten Minister, Minister van Financiën, aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

TITEL ÉÉN.

UITGAVEN EN ONTVANGSTEN VAN EXPLOITATIE.

ARTIKEL ÉÉN.

Uitgaven van exploitatie.

De Begrooting van het Ministerie van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen en Telegrafien voor het dienstjaar 1922 is vastgesteld, voor de gewone uitgaven, op de som van een milliard drie honderd en zestig millioen acht honderd zeventig duizend vijf honderd twee en zeventig frank fr. 1,360,870,572
overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel I.

ART. 2.

Ontvangsten van exploitatie.

De ontvangsten van exploitatie van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen en

phes pour l'exercice 1922 sont évaluées à la somme de un milliard cent quarante-deux millions cent septante-quatre mille neuf cent cinquante-six francs fr. 1,142,174,956

conformément au tableau II ci-annexé.

TITRE II.

DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT.

ART. 3.

Les dépenses extraordinaires des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1922 sont évaluées à la somme de deux cent trente-sept millions huit cent vingt-neuf mille neuf cent cinq francs fr. 237,829,905
conformément au tableau III ci-annexé.

TITRE III.

DISPOSITIONS DIVERSES.

ART. 4.

Le Ministre des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes est autorisé à faire payer par avance, sur la Caisse des Comptables, sous réserve de régularisation ultérieure de la manière indiquée à l'article 23 de la loi du 15 mai 1846, les secours et indemnités de toute nature qui seront alloués sur le Budget du Ministère des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes, aux agents en activité de service ou pensionnés et à leurs familles, ainsi qu'aux victimes d'accidents et à leurs ayants-droit.

Telegrafen voor het dienstjaar 1922 zijn geraamd op de som van een milliard honderd twee en veertig millioen honderd vier en zeventig duizend negen honderd zes en vijftig frank fr. 1,142,174,956

overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel II.

TITEL II.

UITGAVEN VAN EERSTEN AANLEG.

ART. 3.

De buitengewone uitgaven van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen en Telegrafen voor het dienstjaar 1922 zijn geraamd op de som van twee honderd zeven en dertig millioen acht honderd negen en twintig duizend negen honderd en vijf frank fr. 237,829,905
overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel III.

TITEL III.

VERSCHEIDENE BEPALINGEN.

ART. 4.

De Minister van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen en Telegrafen wordt gemachtigd om bij voorbaat te doen uitbetalen, ten laste der kas van Staatsrekenplichtigen, onder voorbehoud van latere regeling volgens de wijze aangeduid bij artikel 23 der wet van 15 Mei 1846, de hulpelden en vergoedingen van allen aard welke, ter aanrekening van de Begrooting van het Ministerie van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen en Telegrafen verleend zullen worden aan in dienst zijnde of gepensionneerde bedienden of aan hunne familiën, alsook aan de slachtoffers van ongevallen en aan dezer rechthebbenden.

ART. 5.

En attendant la conclusion de nouveaux arrangements destinés à remplacer ceux faisant l'objet du Traité de Berlin du 11 juillet 1872 pour l'exploitation du chemin de fer de Spa à la frontière grand-ducale, le Ministre des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes est autorisé à continuer l'exploitation de ce chemin de fer en 1922, et à payer à la Société anonyme royale grand-ducale des Chemins de fer Guillaume-Luxembourg, le loyer de 219,600 francs, sous réserve de faire compte dans les arrangements à intervenir.

Donné à Bruxelles, le 7 janvier 1922.

ART. 5.

In afwachting dat nieuwe schikkingen getroffen worden tot vervanging van die welke het voorwerp uitmaken van het Verdrag van Berlijn van 11 Juli 1872 voor de exploitatie van den spoorweg van Spa naar de groothertogelijke grens, is de Minister van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen en Telegrafien gemachtigd de exploitatie van dien spoorweg, in 1922, voort te zetten en aan de Koninklijke Groothertogelijke Naamlooze Maatschappij der Willem-Luxemburg spoorwegen het huurgeld van 219,600 frank te betalen, onder voorbehoud van rekening te maken bij het treffen der nieuwe schikkingen.

Gegeven te Brussel, den 7 Januari 1922.

ALBERT.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,
Marine, Postes et Télégraphes,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Spoorwegen,
Zeewezen, Posterijen en Telegrafien,*

XAVIER NEUJEAN.

*Le Premier Ministre, Ministre
des Finances,*

*De Eerste Minister, Minister
van Financiën,*

G. THEUNIS.

(6)

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES
ET TÉLÉGRAPHES POUR L'EXERCICE 1922

TABLEAU I

DÉPENSES D'EXPLOITATION

BEGROOTING

VAN HET

MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, ZEEWEZEN, POSTERIJEN
EN TELEGRAFEN VOOR HET DIENSTJAAR 1922

TABEL I

UITGAVEN VAN EXPLOITATIE

TABLEAU I. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.
MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
TABLEAU A.		
CHAPITRE PREMIER.		
SECTION 1^{re}. — ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	a) Traitement du Ministre fr. 35,000 » b) Frais de représentation 9,000 »	44,000 »
2	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires, des employés et du conseiller artistique; jetons de présence et frais de parcours des membres du Comité mixte de législation et des membres du Conseil d'appel en matière de mesures disciplinaires. Frais de route et de séjour, etc. Les magistrats qui font partie du Conseil d'appel toucheront des indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.	1,908,500 »
3	Traitements d'activité et de disponibilité et salaires des huissiers, messagers, concierges, gens de service et agents payés à la tâche, à la journée ou par mois; primes et indemnités de toute nature	200,000 »
4	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel; menues dépenses, loyers de locaux; entretien et réparation d'automobiles	250,000 »
5	Honoraires des avocats.	250,000 »
6	Encouragements aux associations professionnelles d'agents.	5,000 »
SECTION 2 — SERVICE DE PRESSE ET DE PUBLICITÉ.		
7	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés, etc.	232,000 »
8	Traitements d'activité et de disponibilité, salaires et indemnités des huissiers, messagers, concierges, etc.	25,800 »
9	Matériel, fournitures de bureau, imprimés pour le service, chauffage, éclairage, mobilier, loyer de locaux, etc.	65,000 »
10	Publicité commerciale.	676,500 »
11	Courtages de publicité; frais occasionnés par l'exécution du service de la publicité commerciale, placement d'affiches, achat de fournitures, etc.	100,000 »

TABEL I. — UITGAVEN VAN EXPLOITATIE.**MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTERIJEN EN TELEGR.**

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
TABEL A.		
EERSTE HOOFDSTUK.		
AFDEELING 1. — HOOFDBEHEER.		
	a) Jaarwedde van den Minister	1
	b) Kosten van vertoon	2
	Jaarwedde voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren, de beambten en den kunstraalsheer; zitpenningen en reiskosten voor de leden van den gemengden Raad van wetgeving en voor de leden van den Raad van beroep in strafzaken. Reis- en verblijfkosten, enz. De magistraten die deel uitmaken van den Raad van beroep zullen voor hunne zittingen vergoedingen trekken evenals de andere leden. Hetzelfde geldt voor al de raden, jury's, commissiën, enz., van het Departement.	3
	Jaarwedde voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid en werkloon van de deurwaarders, boden, huisbewaarders, dienstlieden en bedienden betaald per stuk, per dag of per maand; allerhande premïën en vergoedingen.	4
	Materieel, kantoorbehoefden, drukwerk, aankoop en herstelling van meubelen, verwarming, verlichting, werken van onderhoud en inrichting aan het hotel des Ministers; kleine uitgaven, huur van lokalen; onderhoud en herstelling van motorwagens.	5
	Honoraria van de advocaten	6
	Aanmoedigingen aan vakverenigingen van agenten.	7
	AFDEELING 2. — PERS- EN PUBLICITEITSDIENST.	
4,686,104 »	Jaarwedde voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten, enz.	8
	Jaarwedde voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid en werkloon van en vergoeding voor de deurwaarders, boden, huisbewaarders, enz.	9
	Materieel, kantoorbehoefden, drukwerk voor den dienst, verwarming, verlichting, meubelen, huur van lokalen, enz.	10
	Handelspubliciteit	11
	Publiciteitsloon; onkosten veroorzaakt door de uitvoering van den dienst der handelspubliciteit, plaatsen van plakbrieven, aankoop van behoeften, enz.	12

TABLEAU I. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.
MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	SECTION 3. — COMITÉ SUPÉRIEUR DE CONTRÔLE.	
	I. — <i>Services généraux.</i>	
12	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés	570,520 »
13	Traitements, salaires et indemnités des buissiers, messagers, concierges, etc.	32,800 »
14	Matériel, fournitures de bureau, impressions, reliures, chauffage, éclairage, mobilier, loyer de locaux, etc.	76,834 »
	II. — <i>Service de recherche des auteurs de vols au chemin de fer.</i>	
15	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés	249,150 »
	TABLEAU B.	
	CHAPITRE II.	
	CHEMINS DE FER.	
	SECTION 1 ^{re} . — Service Central de la Comptabilité et du Contrôle des dépenses.	
16	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés (crédit provisoire)	50,000 »
17	Rémunérations des gens de service (crédit provisoire)	5,000 »
18	Mobilier et fournitures de bureau, imprimés, etc. (crédit provisoire)	10,000 »
	SECTION 2. — Services communs.	
19	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés	2,038,200 »
20	Rémunérations des gens de service et salaires des ouvriers	833,645 »
21	Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc.	6,350,000 »
	SECTION 3. — Voies et travaux.	
22	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés .	13,542,620 »
23	Rémunérations des agents de surveillance et de police de la route. Salaires des ouvriers pour l'entretien de la route, etc.	117,128,464 »
24	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	16,500,000 »
25	Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway	19,750,244 »

TABEL I. — UITGAVEN VAN EXPLOITATIE.
MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TELEGR.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	AFDEELING 3. — HOOGER COMITEIT VAN TOEZICHT.	
	I. — Algemeene diensten.	
	Jaarwedde voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten.	12
	Jaarwedde en werkloon van en vergoeding voor de deurwaarders, boden, huisbewaarders, enz.	13
	Materieel, kantoorbehoefden, drukwerk, boekbinden, verwarming, verlichting, meubelen, huur van lokalen, enz.	14
	II. — Dienst voor het opsporen van daders van diefstal bij den spoorweg.	
	Jaarwedde voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten.	15
	TABEL B.	
	HOOFDSTUK II.	
	SPOORWEGEN.	
	AFDEELING 1. — Hoofddienst van de rekenplichtigheid en van het toezicht der uitgaven.	
	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten (voorloopig crediet) .	16
	Bezoldiging van de dienstlieden (voorloopig crediet).	17
	Meubelen en kantoorbehoefden, drukwerk, enz (voorloopig crediet)	18
	AFDEELING 2. — Gemeenschappelijke diensten.	
	Jaarwedde voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	19
	Bezoldiging van de dienstlieden en loon van de werklieden.	20
	Drukwerk, tarieven, plaatsbewijzen voor reizigers, kantoorbehoefden, enz.	21
	AFDEELING 3. — Wegen en werken.	
	Jaarwedde voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten.	22
	Bezoldiging van de bedienden voor het toezicht en de politie op de baan. Loon der werklieden voor het onderhoud der baan, enz.	23
	Dwarsliggers, spoorstaven en toebehooren, vast haanmaterieel	24
	Werktuigen, gereedschap en verschillende voorwerpen; huur van lokalen; werken van onderhoud, verbetering en vernieuwing van de gebouwen, kunstwerken en aanhoorigheden van den spoorweg.	25

TABLEAU I. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.
MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLEGR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
SECTION 4. — Traction et matériel.		
26	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés	21,876,440 »
27	Rémunérations des ouvriers	134,994,302 »
28	Primes d'économie et de régularité	25,044,207 »
29	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	176,667,000 »
30	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	96,342,000 »
31	Salaires pour l'entretien, la réparation, le renouvellement du matériel et la fabrication des coupons	33,445,022 »
SECTION 5. — Exploitation.		
32	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés	101,404,451 »
33	Rémunérations des gardes temporaires et des ouvriers	74,382,455 »
34	Camionnage, manœuvres par chevaux, nettoyage des cours aux marchandises, désinfection des wagons, etc.	1,980,000 »
35	Primes de régularité	3,173,500 »
36	Frais d'exploitation	19,300,000 »
37	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer, sur la ligne vicinale Mons-Bousu, ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres	6,000,000 »
38	Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons	40,000 »
SECTION 6. — Perception et contrôle des recettes		
39	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés	7,357,690 »
40	Rémunérations des gens de service et salaires des ouvriers	806,400 »
SECTION 7. — Dépenses générales.		
41	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1922 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année (<i>Credit non limitatif.</i>)	7,810,000 »
42	Subsides aux caisses d'assurances et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand-Central belge et de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale	1,933,000 »
43	Subsides aux caisses des pensions en exécution de la loi du 3 juin 1920 portant révision des pensions. — Remboursement des avances faites pendant l'année 1921	4,625,000 »

TABEL 1. — UITGAVEN VAN EXPLOITATIE.
MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TELEGR.

<p>Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.</p>	<p style="text-align: center;">AANWIJZING</p> <p style="text-align: center;">VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Artikelen.</p>
1,052,055,910 »	<p>AFDEELING 4. — Trekdienstjen materieel.</p>	
	<p>Jaarwedde voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten.</p> <p>Bezoldiging van de werklieden</p> <p>Bezuinigings- en regelmatigheidspremiën</p> <p>Brandstof en andere verbruiksvoorwerpen voor den trekdienst der treinen</p> <p>Onderhoud, herstelling en vernieuwing van het materieel</p> <p>Loon voor onderhoud, herstelling, vernieuwing van materieel en vervaardigen van plaatsbewijzen.</p>	<p>26</p> <p>27</p> <p>28</p> <p>29</p> <p>30</p> <p>31</p>
	<p>AFDEELING 5. — Exploitatie.</p>	
	<p>Jaarwedde voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten.</p> <p>Bezoldiging van de tijdelijke wachters en werklieden</p> <p>Besteldienst, rangeerdienst met paarden, schoonmaken der gorderenperken, ontsmetting der wagons, enz.</p> <p>Regelmatigheidspremiën</p> <p>Exploitatiekosten.</p> <p>Verlies en schade: vergoedingen wegens ongevallen overkomen op den spoorweg, op de buurtlijn Bergen-Boussu, alsmede aan reizigers, reisgoed of colli aan boord van de pakketbooten Oostende-Dover.</p> <p>Premiën voor de bedienden die valsche aangiften wegens zendingen bij wagenladingen vaststellen.</p>	<p>32</p> <p>33</p> <p>34</p> <p>35</p> <p>36</p> <p>37</p> <p>38</p>
	<p>AFDEELING 6. — Hefling der en toezicht over de ontvangsten.</p>	
	<p>Jaarwedde voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten.</p> <p>Bezoldiging van de dienstlieden en loon van de werklieden</p>	<p>39</p> <p>40</p>
	<p>AFDEELING 7. — Algemeene uitgaven.</p>	
	<p>Pensioen en eerste termijn van pensioenen te verleenen aan ambtenaren en beambten, en aanvang nemende in 1922 of vóór 1 Januari van hetzelfde jaar. (<i>Onbepaald crediet.</i>)</p> <p>Toelage aan de verzekerings- en pensioenkasen voor ambtenaren en beambten van den « Grand Central belge » en van de Naamlooze Maatschappij der spoorwegen van West-Vlaanderen overgenomen.</p> <p>Toelage aan de pensioenkasen tot uitvoering van de wet van 3 Juni 1920 houdende herziening der pensioenen — Terugbetaling van de tijdens het jaar 1921 gedaane voorschotten.</p>	<p>41</p> <p>42</p> <p>43</p>

TABLEAU I. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

MIN. DES CHEM. DE FER, MAR., POSTES ET TELEGR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
44	Pensions résultant de la Convention du 16 octobre 1896, article IV, relative au rachat par l'État de la concession des chemins de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren	9,000 »
45	Subside à la Caisse des ouvriers du Département des chemins de fer	18 534,500 »
46	Accidents du travail. — Exécution des obligations incombant à l'Administration en vertu de la loi du 24 décembre 1905 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail. (<i>Credit non limitatif.</i>)	2 190,000 »
47	Secours exceptionnels aux ouvriers et, en cas de décès, à leurs familles	365,000 »
48	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, ainsi qu'à des ouvriers salariés, à leurs femmes, veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse.	55,000 »
49	Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées aux deux articles précédents	92,500 »
50	Honoraires des médecins pour visites, examens approfondis, contre-visites, etc., n'intéressant pas la caisse des ouvriers; cours de brancardiers	200,000 »
51	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; office national du tourisme; subsides au congrès des chemins de fer; à l'Association internationale du Froid; à l'Association belge de standardisation; à l'École nationale des chemins de fer	153,000 »
52	Déficits de comptes. (<i>Credit non limitatif.</i>)	30,000 »
53	Dépenses diverses et imprévues non libellées au Budget; commission d'examen	35,000 »
54	Ravitaillements et service des économats	800,000 »
SECTION B.		
55	Charges financières	136 202,270 »
TABLEAU C.		
<i>Office de l'Électricité, Marine, Postes, Télégraphes et Téléphones.</i>		
CHAPITRE III.		
OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.		
56	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés	2 220,000 »
57	Rémunérations des ouvriers et autres agents subalternes, indemnités de toute nature, primes d'économie et de régularité	5 774 726 »
58	Fournitures de bureau, impressions, bibliothèque, mobilier, chauffage, éclairage, contributions, loyers de locaux, menues dépenses. — Participation du Comité électrotechnique belge à la Commission internationale d'électricité, etc.	160,000 »
59	Objets de consommation pour le service, l'entretien et la réparation des installations électriques et des usines de compression du gaz de ville	13 715,000 »

TABEL I. — UITGAVEN VAN EXPLOITATIE.
MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TELEGR.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Pensioen voortvloeiende uit de Overeenkomst van 16 October 1896, artikel IV, betreffende den afkoop, door den Staat, van de vergunning der spoorwegen Antwerpen-Gent over Sint-Nicolaas en Lokeren.	44
	Toelage aan de Werkliedenkas van het Departement van spoorwegen	45
	Arbeidsongevallen. — Uitvoering der verplichtingen ten laste vallende van het Beheer, krachtens de wet van 24 December 1905 op de vergoeding der schade, voortsprijtende uit arbeidsongevallen. (<i>Onbepaald credit.</i>)	46
	Buitengewone hulp aan de werklieden en, bij overlijden, aan hunne familiën	47
	Hulp aan oud-ambtenaren en -beambten, alsmede aan bezoldigde werklieden, aan hunne vrouw, weduwe, kinderen of familiën die zich in een ongelukkigen toestand bevinden.	48
	Hulp, bij uitzondering te verleenen aan andere personen dan die, vermeld in de twee voorgaande artikelen.	49
	Eereloon van geneesheeren voor bezoeken, grondige onderzoeken, herkenningen, enz., welke de Werkliedenkas niet aanbelangen; leergangen voor ziekenverplegers.	50
	Vergaderingen der Belgische spoorwegen en kosten van de internationale vergaderingen; nationaal dienst van tourisme; toelage aan het spoorwegcongres; aan de Internationale Vereenigingen van de Koude; aan de Belgische Vereeniging voor Standaarddeering, aan de Nationale Spoorwegschool.	51
	Tekort van rekenplichtingen. (<i>Onbepaald credit.</i>)	52
	Vershillende onvoorziene uitgaven, niet genoemd in de begrooting; examen-commissiën	53
	Bevoorrading en dienst der economaten	54
	AFDEELING 3.	
	Geldelijke lasten	55
	TABEL C.	
	<i>Ambt der Electriciteit, Zeezezen, Posterijen, Telegrafien en Telefoon.</i>	
	HOOFDSTUK III.	
	AMBT VAN DE DIENSTEN DER ELECTRICITEIT.	
	Jaarwedde voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten.	56
	Bezoldiging van de werklieden en andere lagere bedienden, allerhande vergoedingen, bezuinigings- en regelmatigheidspremiën.	57
21,869,726	Kantoorbehoeften, drukwerk, bockerij, meubelen, verwarming, verlichting, belastingen, huurkosten van lokalen, kleine uitgaven. — Deelneming van het Belgisch electrotechnisch Comité aan de internationale electriciteitscommissie, enz	58
	Verbruiksvoorwerpen voor den dienst, het onderhoud en de herstelling der elektrische inrichtingen en der fabrieken voor het persen van stadsgas	59

TABLEAU I. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.
MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE IV.		
MARINE.		
Section 1^{re} — Administration de la Marine.		
60	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés. — Conseil supérieur de la Marine — Commissions.	10,081,310 »
61	Traitements d'activité et de disponibilité, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés	2,600,450 »
62	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités au personnel pilote	6,625,700 »
63	Remises, indemnités aux pilotes et à d'autres agents de la Marine, primes d'arrestations, vacations aux sauveteurs. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	5,981,200 »
64	Subsides pour l'éducation pratique et théorique des marins. — Surveillance de la pêche.	1,582,900 »
65	Traction et matériel	15,681,900 »
Section 2. — Transports par eaux intérieures.		
66	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés	453,330 »
67	Traitements et indemnités des fonctionnaires et agents maintenus pour la liquidation ou devenus disponibles par suite de suppression d'emploi	388,690 »
68	Traitements d'activité et de disponibilité, salaires, indemnités, frais de route, etc., des messagers, gens de service, agents commissionnés, ouvriers, etc.	1,575,640 »
69	Traction et matériel.	1,640,000 »
70	Location d'allèges et frais accessoires pour le transport des bases alliées vers le Rhin et pour compte d'autres départements ou administrations publiques (Service Anvers-Rhin des transports interalliés)	1,000,000 »
CHAPITRE V.		
POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.		
SECTION 1^{re}. — Services communs.		
71	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés	277,600 »
72	Rémunérations des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	1,021,193 »
73	Matériel, machines, outils, approvisionnements divers, etc.	938,000 »

TABEL I. — UITGAVEN VAN EXPLOITATIE.**MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TELEGR.**

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
47,616,120 »	HOOFDSTUK IV.	
	ZEEWEZEN.	
	Afdeeling 1. — Dienst van het Zeewezen.	
	Jaarwedde voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten. — Hoogere Raad van het Zeewezen. — Commissiën.	60
	Jaarwedde voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid, werkloon, vergoeding, reiskosten, enz., van de benoemde bedienden of van de bedienden betaald per stuk, per dag of per maand; vergoedingen aan onbezoldigde bedienden.	61
	Jaarwedde voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de loodsen	62
	Uitkeeringen, vergoedingen voor loodsen en andere bedienden van het Zeewezen, premien voor aanhoudingen, loon aan de redders. (<i>Onbepaald credit.</i>)	63
	Toelagen voor de practische en theoretische opleiding van zeelieden. — Toezicht over de visscherij.	64
	Trekdienst en materieel	65
	Afdeeling 2. — Vervoer over de blauwwaters.	
	Jaarwedde voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten.	66
	Jaarwedde en vergoeding van en voor de ambtenaren en bedienden voor de vereffening in dienst behouden of beschikbaar geworden ten gevolge van opheffing van bediening	67
	Jaarwedde voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid, werkloon, vergoeding, reiskosten, enz., van en voor de boden, dienstlieden, aangestelde bedienden, werklieden, enz	68
	Trekdienst en materieel	69
	Huur van lichters en bijkosten voor het vervoer van de geallieerde basen naar den Rijn en voor rekening van andere Departementen of openbare beheeren (Dienst Antwerpen-Rijn van het intergeallieerd vervoer).	70
	HOOFDSTUK V.	
	POSTERIEN, TELEGRAAF EN TELEFOON.	
	AFDEELING 1. — Gemeenschappelijke diensten.	
	Jaarwedde voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten.	71
	Bezoldiging van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand	72
Materieel, werktuigen, gereedschap, allerlei, enz.	73	

TABLEAU I. — DÉPENSES D'EXPLOITATION
MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
SECTION 2. — Postes.		
74	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés .	44,571,737 »
75	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	60,987,700 »
76	Transport des facteurs.	130 000 »
77	Traitements d'activité et de disponibilité, salaires et indemnités des agents payés à la tâche ou à la journée	2,893,710 »
78	Part d'intervention de l'Administration des Postes dans les frais d'habillement des facteurs	1,933 050 »
79	Transport des dépêches	2,469,988 »
80	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garanti, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Credit non limitatif</i>).	120,000 »
81	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (<i>Credit non limitatif</i>).	10,000 »
82	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie; indemnités à accorder éventuellement à d'anciens agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service, à leurs veuves, leurs enfants ou leurs familles. Papiers, encres et approvisionnements divers (fabrication de valeurs postales).	10,549,000 »
83	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne .	10,000 »
SECTION 3. — Télégraphes et téléphones.		
84	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés .	33,690,750 »
85	Rémunérations des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	20,606,066 »
86	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses.	9,624,000 »
87	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc.).	56,000 »
88	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne.	20,000 »
89	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques et téléphoniques sous-marins anglo-belges.	500,000 »
(Les crédits portés aux articles 85 et 89 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)		

TABEL I. — UITGAVEN VAN EXPLOITATIE
MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TELEGR.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	AFDEELING 2. — Posterijen.	
	Jaarwedde voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten.	74
	Jaarwedde voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de brievenbestellers en andere lagere bedienden.	75
	Vervoer van de brievenbestellers.	76
	Jaarwedde en werkloon van en vergoeding voor bij de taak of per dag betaalde bedienden	77
	Aandeel van het Beheer van Posterijen in de kleedingskosten der brievenbestellers . . .	78
	Vervoer van de postpakketten	79
	Vergoedingen te betalen aan de vergunninghouders of ondernemers van de geregelde transatlantische stoomvaartdiensten, krachtens bijzondere verdragen of overeenkomsten, als toelage, gewaarborgde minste opbrengst, premiën voor geregelde vaart, uitkeering van loodsgelden buiten België betaald. (<i>Onbepaald credit.</i>)	80
	Vergoedingen en uitkeeringen wegens aan de post toevertrouwde beleggingen, zendingen en invorderingen. (<i>Onbepaald credit.</i>)	81
190,408 794 »	Materieel, kantoorbehoefden, huur- en bureelkosten; vergoedingen desvoorkomend te verleenen aan gewezen bedienden welke slachtoffers zijn geweest van ongevallen in dienst, aan hunne weduwen, kinderen of familiën. Papier, inkt en verschillende voorraad (vervaardiging van postwaarden.)	82
	Aandeel van het Beheer in de kosten van het Internationaal Bureel te Bern.	83
	AFDEELING 3. — Telegraaf en telefoon.	
	Jaarwedde voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten.	84
	Bezoldiging van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand	85
	Onderhoud van de lijnen en kantoren; verscheidene benodigdheden	86
	Vergoedingen voortvloeiende uit de exploitatie van telegraaf- en telefoondiensten (ongevallen aan personen, schade aan eigendommen, diefstal van materieel, enz.)	87
	Aandeel in de kosten van het Internationaal Bureel te Bern.	88
	Aandeel van België in de kosten van onderhoud en vernieuwing van de Engelsch-Belgische onderzeesche telegraaf- en telefoonkabels.	89
	(De credieten, opgenomen in artikelen 86 en 89, kunnen, volgens de behoeften van den dienst, vereenigd worden en van het ene artikel naar het andere overgebracht.)	

TABEAU I. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.
MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	CHAPITRE VI	
	Dépenses générales.	
	SECOURS.	
90	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, ainsi qu'à des ouvriers salariés, à leurs femmes, veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse	45,000 »
	CAISSE DES OUVRIERS.	
91	Subside à la Caisse des ouvriers du Département des Chemins de fer	1,164,688 »
92	Exécution des obligations incombant aux administrations reprises au tableau C en vertu de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail. (Crédit non limitatif.)	75,000 »
	DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.	
93	Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article 90. — Commissions d'examen — Dépenses imprévues non libellées au Budget	42,500 »
	Les crédits portés aux articles 2, 7, 12, 15, 16, 19, 22, 26, 32, 39, 58, 60, 62, 66, 67, 71, 74 et 84 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.	
	CHAPITRE VII	
	REMBOURSEMENTS.	
94	Marine. — Restitutions de droits de pilotage et autres, indûment perçus par l'Administration de la marine	2,000 »
95	Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers. — Remboursement des droits de pilotage	195,000 »
96	Déficits de comptables	10,000 »
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs)	
	CHAPITRE VIII	
97	Charges financières.	28,797,730 »
98	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1922 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (Crédit non limitatif.)	6,390,000 »
99	Subsides aux caisses de pensions en exécution de la loi du 3 juin 1920 portant révision des pensions. — Remboursement des avances faites pendant l'année 1921	3,600,000 »

TABEL I. — UITGAVEN VAN EXPLOITATIE.

MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TELEGR.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	HOOFDSTUK VI Algemeene uitgaven.	
	HULPGELDEN.	
	Hulpgelden aan gewezen ambtenaren en beambten, evenals aan loontrekkende werklieden, aan hunne vrouwen, weduwen, kinderen of gezinnen, die in een behoeftigen toestand verkeeren	90
	WERKLIEDENKAS.	
	Toelage aan de Werkliedenkas van het Departement van Spoorwegen	91
4,327,188 »	Uitvoering der verplichtingen van de beheeren opgenomen in tabel C ingevolge de wet van 24 December 1905 op de vergoeding der schade voortvloeiende uit arbeidsongevallen. (Onbepaald crediet.)	92
	VERSCHEIDENE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.	
	Hulpgelden bij uitzondering te verleenen aan andere personen dan die bedoeld bij artikel 90. — Examen-commissiën. — Onvoorziene uitgaven niet beschreven in de Begroting.	93
	De crediet, opgenomen in artikelen 2, 7, 12, 18, 16, 19, 22, 26, 32, 39, 56, 60, 62, 66, 67, 71, 74 en 84 kunnen, volgens de behoeften van den dienst, vereenigd worden en van een dier artikelen naar de andere overgebracht.	
	HOOFDSTUK VII	
	TERUGBETALINGEN.	
	Zeewezen. — Terughetaling van de loodsrechten en andere rechten, ten onrechte geheven door het Beheer van Zeewezen.	94
207,000 »	Stoombootdiensten tusschen Antwerpen en de vreemde havens. — Terughetaling van de loodsrechten.	95
	Tekort van rekenplichtigen	96
	(De in dit hoofdstuk uitgetrokken credieten zijn niet beperkend).	
	HOOFDSTUK VIII	
	Geldelijke lasten	97
38,787,730 »	Pensioen en eerste termijn van pensioenen te verleenen aan ambtenaren en beambten en aanvang nemende in 1922 of vóór 1 Januari van dit jaar. (Onbepaald crediet.)	98
	Toelage aan de pensioen-kassen tot uitvoering van de wet van 3 Juni 1920 houdende herziening der pensioenen. — Terughetaling van de voorschotten gedaan in 1921.	99

TABLEAU I. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.
MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE IX.		
Dépenses diverses.		
100	Subside pour le ravitaillement et le service des éconômats	200,000 »
101	Marine. — Renouvellement du matériel flottant, etc.	3,637,000 »
102	Intervention du Gouvernement à concurrence d'une somme maxima de 750.000 francs dans la constitution d'un fonds de garantie en faveur d'une mutualité d'assurance maritime des voiliers de pêche du littoral flamand dont l'établissement est projeté par la Commission de pêche maritime de la Flandre Occidentale (3 ^e annuité) . . .	75,000 »
TOTAL DU TABLEAU I (Ministère des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes. Dépenses d'exploitation). . . . fr.		

TABEL I. — UITGAVEN VAN EXPLOITATIE.

MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TELEGR.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
3,912,000 »	HOOFDSTUK IX. Verschillende uitgaven. Toelage voor de bevoorrading en den dienst der economen Zeewezen. — Vernieuwing van het drijvend materieel, enz. Bijdrage van de Regeering, tot een bedrag van ten hoogste 750,000 frank, in het vestigen van een waarborgfonds ten voordeele eener onderlinge zeeverzekeringsmaatschappij voor de zeilvisschers der Vlaamsche kust, waarvan de oprichting ontworpen is door de Zeevisscherij-Commissie van West-Vlaanderen. (5 ^e annuïteit.)	100 401 402
1,360,870,572 »	TOTAAL VAN TABEL I (Ministerie van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen en Telegrafen. Uitgaven van exploitatie).	

(24)

MINISTÈRE

DES

CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

TABLEAU II

RECETTES D'EXPLOITATION

MINISTERIE

VAN

SPOORWEGEN, ZEEWEZEN, POSTERIJEN EN TELEGRAFEN

TABEL II

ONTVANGSTEN VAN EXPLOITATIE

TABLEAU II. — RECETTES D'EXPLOITATION.

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
ADM ^{OP} CENTRALE.	1	Intervention des autres départements dans les dépenses du Comité supérieur de contrôle	468,356 »	468,356 »
CHEMINS DE FER	2	Chemin de fer	1,000,000,000 »	1,004,400,000 »
	3	• Produits divers encaissés par le Département des finances pour location de terrains, etc	4,400,000 »	
TELEGRA- PHES, ETC.	4	Télégraphes et téléphones	62,000,000 »	62,000,000 »
POSTES, ETC.	5	a. Taxes des correspondances en général 54,306,300 »	(1) 61,226,300 »	61,226,300 »
		b. — sur les mandats et bons de poste 1,490,000 »		
		c. Produit du service des chèques et vire- ments postaux 4,000,000 »		
		d. Taxes sur les abonnements 500,000 »		
		e. — sur les effets de commerce 900,000 »		
		f. — sur les permis de pêche 30,000 »		
MARINE.	6	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	8,300,000 »	17,080,300 »
	7	Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	580,000 »	
	8	Produit des actes des Commissariats maritimes	200,000 »	
	9	Produit des droits de pilotage et de remorque	4,950,000 »	
	10	Produit des droits d'écluse	300 »	
	11	Produit du service d'inspection maritime	50,000 »	
	12	Produit du service des transports par eaux intérieures	3,000,000 »	
TOTAL DES RECETTES. . . fr.				1,142,174,956 »

RECAPITULATION.

A. — Dépenses ordinaires	fr.	1,360,870,572
B. — Recettes ordinaires		1,142,174,956
	EXCÉDENT DE DÉPENSES.	fr. 218 695,616
C. — Dépenses extraordinaires		237,829,905

(1) Le produit brut des postes est évalué à 100,000,000 de francs, comprenant une recette de 800,000 francs du chef des abonnements aux journaux, une recette de 800,000 francs à provenir de l'encaissement et de l'acceptation des effets de commerce, une recette de 30,000 francs du chef de la taxe sur les permis de pêche, une recette de 4,000,000 de francs du chef du produit du service des chèques et virements. Ces derniers produits appartiennent intégralement à l'État. La part de 41 0/0 dévolue au Fonds communal s'établit francs et s'éleva ainsi à 38,773,700 francs. Il reste au profit du Trésor 61,226,300 francs.

TABEL II. — ONTVANGSTEN VAN EXPLOITATIE.

MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, ZEEWEZEN, POSTERIJEN EN TELEGRAFEN.

BESTUREN.	Artikelen.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.	TOTAAL.
HOOFD-BEHEER.	1	Deelneming van de andere departementen in de uitgaven van het Hooger Comité van toezicht	468,356 »	468,356 »
SPOORWEGEN.	2	Spoorweg	1,000,000,000 »	1,004,400,000 »
	3	» Verschillende opbrengsten geïnd door het Departement van Financiën voor huur van grond, enz	1,400,000 »	
TELEGRAAF, ENZ.	4	Telegraaf en telefoon	62,000,000 »	62,000,000 »
POSTERIJEN, ENZ.	5	a. Taxes der correspondentiën in 't algemeen	54,306,300 »	(1) 61,226,300 »
		b. — op de mandaten en postbons	1,490,000 »	
		c. Opbrengst van den checksdienst en schuldafrekeningen	4,000,000 »	
		d. Taxes op de abonnementen	500,000 »	
		e. — op de handelseffecten	900,000 »	
		f. — op de vischverloven	30,000 »	
ZEEWEZEN	6	Opbrengst van den stoombootdienst tusschen Oostende en Dover	8,300,000 »	17,080,300 »
	7	Opbrengst van den overzeldienst van Antwerpen naar het Vlaamsch-Hoofd	580,000 »	
	8	Opbrengst der akten van de waterschout-beambten	200,000 »	
	9	Opbrengst der loods- en sleepgelden	4,950,000 »	
	10	Opbrengst der sluisgelden	300 »	
	11	Opbrengst van den dienst der zee-inspectie	50,000 »	
	12	Opbrengst van den dienst van vervoer op de binnenwateren	3,000,000 »	
TOTAAL DER ONTVANGSTEN fr.				1,142,174,956 »

OPMERKING.

A. — Gewone uitgaven fr.	1,360,870,572
B. — Gewone ontvangsten	1,142,174,956
OVERSCHOT DER UITGAVEN fr.	
C. — Buitengewone uitgaven	218,695,816
	237,829,905

(1) De onzuivere opbrengst der posterijen wordt geraamd op 100,000,000 frank, begrijpende eene ontvangst van 500,000 frank uit hoofde der inschrijving op dagbladen, eene ontvangst van 900,000 frank wegens het innen en aanvaarden der handelseffecten, eene ontvangst van 30,000 frank uit hoofde van de taxe op de verloven tot vissen, eene ontvangst van 4,000,000 frank uit hoofde van den checksdienst en schuldafrekeningen. Die laatste opbrengsten behooren in hun geheel den Staat toe. Het deel van 41 t. h., aan het gemeentefonds toegekend, wordt dus berekend op 94,570,000 frank en bedraagt bijgevolg 38,773,700 frank. Blijft ten bate der Schatkist 61,226,300 frank.

(18)

MINISTÈRE

DES

CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

TABLEAU III

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

MINISTERIE

VAN

SPOORWEGEN, ZEEWEZEN, POSTERIJEN EN TELEGRAFEN

TABEL III

BUITENGEWONE UITGAVEN

TABLEAU III. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.**MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. Bedrag der kredieten per artikel.
1	Administration centrale. — Vie chère. fr.	236,175 »
2	Chemin de fer. — Voies et travaux	65 000,000 »
3	Id. Traction et matériel	11,820,000 »
4	Id. Vie chère.	50,768,000 »
5	Services de l'électricité.	7,514,000 »
6	Id. Vie chère.	396,600 »
7	Services de la Marine	3,283,000 »
8	Id. Vie chère	2 312,700 »
9	Administration des Postes.	2,698,980 »
10	Id. Id. Vie chère	14,885,000 »
11	Id. des Télégraphes et Téléphones	72,915,450 »
12	Id. Id. Vie chère	5,863,000 »
13	Services communs des Postes et Télégraphes. Vie chère	137,000 »
	TOTAL DU TABLEAU III (DÉPENSES EXTRAORDINAIRES). fr.	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 7 janvier 1922.

ALBERT.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,
Marine, Postes et Télégraphes,*
XAVIER NEUJEAN.

*Le Premier Ministre,
Ministre des Finances,*
G. THEUNIS.

TABEL III. — BUITENGEWONE UITGAVEN.**MINIST. VAN SPOORWEGEN, ZEEWEZEN, POSTERIJEN EN TELEGRAFEN**

Total. — Totaal.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen
237,829,905 »	Hoofdbeheer. — Duurtetoelag.	1
	Spoorwegen. — Weg en Werken	2
	Id. Trekdienst en materieel	3
	Id. Duurtetoelag.	4
	Diensten der electriciteit	5
	Id id. Duurtetoelag	6
	Diensten van het Zeewezen	7
	Id. id. Duurtetoelag.	8
	Beheer der Posterijen	9
	Id. id Duurtetoelag	10
	Id. der Telegrafen en Telefoon	11
	Id. id. id. Duurtetoelag	12
	Gemeenschappelijke diensten van Posterijen en Telegrafen.	13
237,829,905 »	TOTAAL VAN TABEL III (BUITENGEWONE UITGAVEN).	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden
aan Ons besluit van 7 Januari 1922.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Spoorwegen,
Zeewezen, Posterijen en Telegrafen,*
XAVIER NEUJEAN.

*De Eerste Minister,
Minister van Financiën,*
G. THEUNIS.

(32)

XVIII

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1922

TABLEAU I

DÉPENSES D'EXPLOITATION.

BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
TABLEAU A.					
CHAPITRE PREMIER.					
Section 1^{re}. — Administration centrale.					
1	a.	Traitement du ministre	fr. 35,000		
	b.	Frais de représentation	9,000		
<i>Secrétariat général. Services des traductions. Conseil d'appel, etc.</i>					
Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés, etc :					
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses
1	a.	Services généraux :			
		Secrétaire général	25,000 à 28,000	1	} 985,000
		Directeur général	22,500 à 27,000	2	
		Inspecteur général	21,500 à 27,000	1	
		Directeur d'administration	19,000 à 22,500	2	
		Inspecteur de direction	15,000 à 19,000	6	
		Greffier en chef	15,000 à 19,000	1	
		Inspecteur	10,900 à 14,000	1	
		Chef de division	10,900 à 15,000	10	
		Greffier	10,900 à 15,000	1	
		Contrôleur	8,200 à 11,500	2	
		Sous-chef de bureau	8,200 à 10,900	18	
		Bibliothécaire	7,800 à 14,000	1	
		Commis, commis d'ordre, agréé, etc.	3,800 à 9,400	45	
		Bibliothécaire de 2 ^e classe	5,700 à 8,200	1	
		Chef-garde principal	6,800 à 8,400	2	
		Facteur de station principal	6,000 à 7,200	1	
		Chef-garde	5,800 à 6,800	1	
		Chef facteur de station principal	6,800 à 8,400	2	
		Chef expéditionnaire	6,800 à 8,800	3	
		Expéditionnaire et dactylographe	3,800 à 8,400	14	
		Ingénieur principal	10,900 à 15,000	1	
2	b.	Services des traductions :			
		Chef de service	13,000 à 19,000	5	} 354,000
		Traducteur-chef	8,900 à 11,500	8	
		Traducteur et traducteur agréé	4,100 à 9,400	18	
		Chef de division	10,900 à 14,000	1	
		Chef de bureau	10,500 à 12,200	1	
		Commis et commis d'ordre	3,800 à 9,400	12	
		Expéditionnaire	3,800 à 8,400	1	
		TOTAL		186	
				A REPORTER.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
44,000	44,000	»	»	
1,908,500	1,659,010	249,490	»	ART. 2. — Augmentation résultant d'extensions de personnel, de l'avancement normal, du relèvement des barèmes, de l'augmentation du nombre d'enfants à charge, de la création de la Commission des tarifs, de la réorganisation du Conseil d'appel, de l'organisation de nouveaux cours de flamand, etc.
1,952,500	1,703,010	249,490	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
			REPORT. . . . fr.
	c.	Indemnité de résidence. fr.	90,000
	d.	Id. familiale	22,500
	e.	Travail extraordinaire, indemnités techniques, secours, coopération, etc.	279,000
	f.	Indemnités de déplacements, etc., délégation à la Société des installations maritimes de Bruxelles	37,000
	g.	Conseiller artistique	12,600
	h.	Commissions :	
		Comité de législation : indemnité, abonnement au chemin de fer, etc.	17,000
		Transport d'énergie électrique	6,000
		Comité consultatif du personnel	5,400
		Conseil d'appel.	40,000
	i.	Cours de langue flamande aux agents de l'Administration.	60,000
		Les magistrats qui font partie du Comité mixte de législation et du Conseil d'appel toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres et jouiront des mêmes avantages. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.	
		Traitements d'activité et de disponibilité, salaires et indemnités des huissiers, [messagers, concierges, agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, etc. :	
	a.	Services généraux :	
		24 agents au traitement annuel de 2,750 à 6,900 francs . fr. 129,000 } 155,000	155,000
		12 écoreuses au salaire de 6 francs par jour. 26,000 }	
		36	
	b.	Indemnité de résidence.	15,000
	c.	Id. familiale.	5,000
	d.	Travail extraordinaire, secours, etc.	25,000
			A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
1,952,500	1,703,010	249,490	»	
200,000	196,960	3,040	»	ART. 3. — Augmentation résultant d'extensions de personnel, de l'avancement normal, du relèvement des barèmes, etc.
2,152,500	1,899,970	252,530	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
				REPORT. fr.	
		Matériel, etc. :			
4	a.	Fournitures de bureau, impressions, reliures, achat de livres, d'insignes et diplômes pour décorations, etc.	fr.	112,500	
	b.	Chauffage, éclairage, eau		65,000	
	c.	Travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel et aux locaux occupés par le Secrétariat général, mobilier, loyer de locaux, menues dépenses. — Entretien et réparation d'automobiles		72,500	
5	»	Honoraires des avocats			
6	»	Encouragements aux associations professionnelles d'agents			
		Section 2. — Service de presse et de publicité.			
	a.	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés, etc. :			
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.
7		Directeur	17,000 à 22,500	1	194,500
		Inspecteur de direction	13,000 à 19,000	1	
		Chef de bureau	10,500 à 11,400	1	
		Sous-chef de bureau	8,200 à 10,000	5	
		Contrôleur	8,200 à 11,400	2	
		Commis, commis d'ordre, expéditionnaire, etc.	3,800 à 9,400	15	
		TOTAL.		25	
	b.	Indemnité de résidence			14,500
	c.	Indemnités pour travail extraordinaire et déplacements. — Secours			19,000
	d.	Indemnité familiale			4,000
	a.	Traitements d'activité et de disponibilité, salaires et indemnités des huissiers, messagers, concierges, etc. :			
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.
8		Huissier	6,050	1	20,200
		Chef classeur-huissier	5,000	1	
		Messager	5,750 à 4,750	1	
		Concierge	2,000	1	
		Écureuse	2,400	1	
		TOTAL.		5	
	b.	Indemnité de résidence			2,400
	c.	Indemnités pour travail extraordinaire, secours, etc.			2 000
	d.	Indemnité familiale			1,200
				A REPORTER. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
2,152,500	1,899,970	252,530	»	
250,000	300,000	»	50,000	ART. 4. — Diminution résultant de diverses restrictions qui seront opérées dans les dépenses de matériel, de mobilier et d'aménagements de l'Administration centrale et de l'hôtel ministériel pendant l'exercice 1922.
250,000	241,500	8,500	»	ART. 5. — Crédit mis en concordance avec les prévisions.
5,000	5,000	»	»	
232,000	204,950	27,050	»	ART. 7. — Augmentation se justifiant par le relèvement des barèmes.
25,800	23,275	2,525	»	ART. 8. — Même justification qu'à l'article 7.
2,915,300	2,674,695	290,605	50 000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
				REPORT. . . . fr.	
9	»	Matériel, fournitures de bureau, imprimés pour le service, chauffage, éclairage, mobilier, loyer de locaux, etc.			
10	»	Publicité commerciale			
11	»	Courtages de publicité; frais occasionnés par l'exécution du service de la publicité commerciale, placement d'affiches, achat de fournitures, etc.			
Section 3. — Comité supérieur de contrôle.					
I. — Services généraux.					
	a.	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés :			
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.
		Directeur de service	13,000 à 19,000	1	
		Sous-chef de bureau	8,200 à 10,900	5	
		Commis, Commis d'ordre, etc	3,800 à 9,400	4	
		Expéditionnaire et dactylographe	5,800 à 8,400	7	
		Commissaire de surveillance principal	11,000 à 14,000	1	
12		Commissaire de surveillance	7,600 à 11,500	4	} 368,900
		Sous-commissaire de surveillance	5,600 à 8,900	4	
		Agent spécial de surveillance	4,100 à 7,500	19	
		Contrôleur de travaux	7,600 à 11,500	3	
		Contrôleur-adjoint de travaux	5,600 à 8,900	4	
		Agent de contrôle des travaux	4,100 à 7,500	4	
		TOTAL		54	
	b.	Indemnité de résidence			
	c.	Indemnité familiale.			10,400
	d.	Travail extraordinaire, secours, coopération, indemnités des secrétaires et des experts, frais de déplacements, etc.			157,300
	a.	Traitements, salaires et indemnités des huissiers, messagers, concierges, etc. :			
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.
		Huissier	5,000 à 6,100	2	
		Messager	3,750 à 4,800	1	
		Boutefeu	id	1	} 24,800
		Concierge.	2,400	1	
		Ecureuse	id.	2	
13		TOTAL		7	
					A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,915,300	2,674,693	290,603	50,000	
65,000	65,000	»	»	
676,500	326,500	350,000	»	ART. 10. — Différence résultant de l'augmentation du chiffre des commissions à liquider aux agences de voyages, etc., par suite de la majoration du prix des billets. Pour cette même raison, le crédit de 526,500 francs alloué pour l'exercice 1921 sera insuffisant d'environ 150,000 francs.
100,000	100,000	»	»	
570,520	224,751	345,769	»	ART. 12, 13 et 14. — En vue de simplifier la liquidation des dépenses du Comité supérieur de Contrôle, les crédits nécessaires au fonctionnement de cet organisme ont été inscrits en totalité au Budget du Chemin de fer. La quote-part d'intervention des autres départements dans ces dépenses s'élève à 468,356 francs et figure en recette au Budget des Recettes de l'exploitation (art. 1 ^{er}).
4,327,320	3,390,946	986,374	50,000	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,327,320	3,390,946	986,374	50,000	
32,800	12,571	20,229	»	
76,834	35,760	41,074	»	
249,150	238,630	10,520	»	ART. 15. — Augmentation résultant des promotions régulières et du relèvement des barèmes.
4,686,104	3,677,907	1,008,197	50,000	
AUGMENTATION. fr.		1,008,197		

BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																																																								
TABLEAU B. CHAPITRE II. Chemins de fer. PREMIERE SECTION. SERVICE CENTRAL DE LA COMPTABILITÉ ET DU CONTRÔLE DES DÉPENSES.																																																																																																																																																										
16		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés (<i>Crédit provisoire</i>).																																																																																																																																																								
17		Rémunérations des gens de service. (<i>Crédit provisoire</i>).																																																																																																																																																								
18		Mobilier et fournitures de bureau, imprimés, etc., (<i>Crédit provisoire</i>).																																																																																																																																																								
DEUXIÈME SECTION. SERVICES COMMUNS.																																																																																																																																																										
Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés :																																																																																																																																																										
a.		Haute surveillance. — Service général.																																																																																																																																																								
b.		Approvisionnements d'imprimés, papiers, etc. Masse d'habillement. Fabrication des billets de voyageurs.																																																																																																																																																								
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="text-align: center;">GRADES.</th> <th rowspan="2" style="text-align: center;">Traitements annuels</th> <th colspan="2" style="text-align: center;">Nombre d'agents.</th> <th rowspan="2" style="text-align: center;">Dépenses par littéra.</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">Litt. a</th> <th style="text-align: center;">Litt. b</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Administrateur-président</td> <td style="text-align: right;">25,000 à 28,000</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Administrateur</td> <td style="text-align: right;">22,500 à 27,000</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspecteur général</td> <td style="text-align: right;">22,500 à 27,000</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Directeur d'administration</td> <td style="text-align: right;">19,000 à 22,500</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ingénieur en chef, inspecteur de direction et ingénieur en chef, directeur de service</td> <td style="text-align: right;">17,000 à 21,000</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspecteur de direction et directeur de service</td> <td style="text-align: right;">13,000 à 19,000</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspecteur</td> <td style="text-align: right;">10,900 à 15,000</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chef de division (administration centrale)</td> <td style="text-align: right;">10,900 à 15,000</td> <td style="text-align: center;">13</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chef de bureau (administration centrale)</td> <td style="text-align: right;">10,500 à 12,200</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chef de bureau principal (services d'exécution)</td> <td style="text-align: right;">10,900 à 15,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chef de bureau (services d'exécution)</td> <td style="text-align: right;">10,500 à 12,200</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Contrôleur</td> <td style="text-align: right;">8,900 à 12,200</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sous-chef de bureau (administration centrale)</td> <td style="text-align: right;">8,900 à 10,900</td> <td style="text-align: center;">26</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sous-chef de bureau (services d'exécution)</td> <td style="text-align: right;">8,900 à 10,900</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: right;">Litt. a. . fr. 1,359,250</td> </tr> <tr> <td>Chef de dépôt principal ou chef de fabrication principal et chef de dépôt ou chef de fabri- cation</td> <td style="text-align: right;">8,900 à 10,900</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: right;">Litt. b. . . . 323,950</td> </tr> <tr> <td>Expert comptable</td> <td style="text-align: right;">7,600 à 12,200</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Commissaire de surveillance principal</td> <td style="text-align: right;">10,900 à 14,000</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Commis</td> <td style="text-align: right;">4,100 à 9,400</td> <td style="text-align: center;">49</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Commis d'ordre</td> <td style="text-align: right;">3,800 à 8,400</td> <td style="text-align: center;">12</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Vérificateur</td> <td style="text-align: right;">7,200 à 9,600</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Premier chef facteur de station</td> <td style="text-align: right;">7,600 à 9,200</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Facteur de station principal et facteur de station</td> <td style="text-align: right;">4,100 à 7,200</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chef expéditionnaire</td> <td style="text-align: right;">6,800 à 8,800</td> <td style="text-align: center;">8</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Expéditionnaire</td> <td style="text-align: right;">4,100 à 8,400</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td></td> </tr> <tr> <td> Dessinateur-traceur</td> <td style="text-align: right;">6,400 à 8,400</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Dactylographe</td> <td style="text-align: right;">4,100 à 7,200</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Agréé principal et agréé</td> <td style="text-align: right;">3,800 à 7,100</td> <td style="text-align: center;">33</td> <td style="text-align: center;">14</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Agent réceptionnaire</td> <td style="text-align: right;">4,850 à 7,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">TOTAL</td> <td></td> <td style="text-align: center;">180</td> <td style="text-align: center;">42</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			GRADES.	Traitements annuels	Nombre d'agents.		Dépenses par littéra.	Litt. a	Litt. b	Administrateur-président	25,000 à 28,000	1	»		Administrateur	22,500 à 27,000	1	»		Inspecteur général	22,500 à 27,000	2	»		Directeur d'administration	19,000 à 22,500	1	»		Ingénieur en chef, inspecteur de direction et ingénieur en chef, directeur de service	17,000 à 21,000	2	»		Inspecteur de direction et directeur de service	13,000 à 19,000	6	1		Inspecteur	10,900 à 15,000	5	»		Chef de division (administration centrale)	10,900 à 15,000	13	2		Chef de bureau (administration centrale)	10,500 à 12,200	»	»		Chef de bureau principal (services d'exécution)	10,900 à 15,000	»	2		Chef de bureau (services d'exécution)	10,500 à 12,200	»	»		Contrôleur	8,900 à 12,200	1	»		Sous-chef de bureau (administration centrale)	8,900 à 10,900	26	»		Sous-chef de bureau (services d'exécution)	8,900 à 10,900	»	3	Litt. a. . fr. 1,359,250	Chef de dépôt principal ou chef de fabrication principal et chef de dépôt ou chef de fabri- cation	8,900 à 10,900	»	3	Litt. b. . . . 323,950	Expert comptable	7,600 à 12,200	1	»		Commissaire de surveillance principal	10,900 à 14,000	1	»		Commis	4,100 à 9,400	49	4		Commis d'ordre	3,800 à 8,400	12	10		Vérificateur	7,200 à 9,600	3	»		Premier chef facteur de station	7,600 à 9,200	1	»		Facteur de station principal et facteur de station	4,100 à 7,200	2	1		Chef expéditionnaire	6,800 à 8,800	8	»		Expéditionnaire	4,100 à 8,400	6	»		Dessinateur-traceur	6,400 à 8,400	»	1		Dactylographe	4,100 à 7,200	6	»		Agréé principal et agréé	3,800 à 7,100	33	14		Agent réceptionnaire	4,850 à 7,000	»	1		TOTAL		180	42	
GRADES.	Traitements annuels	Nombre d'agents.			Dépenses par littéra.																																																																																																																																																					
		Litt. a	Litt. b																																																																																																																																																							
Administrateur-président	25,000 à 28,000	1	»																																																																																																																																																							
Administrateur	22,500 à 27,000	1	»																																																																																																																																																							
Inspecteur général	22,500 à 27,000	2	»																																																																																																																																																							
Directeur d'administration	19,000 à 22,500	1	»																																																																																																																																																							
Ingénieur en chef, inspecteur de direction et ingénieur en chef, directeur de service	17,000 à 21,000	2	»																																																																																																																																																							
Inspecteur de direction et directeur de service	13,000 à 19,000	6	1																																																																																																																																																							
Inspecteur	10,900 à 15,000	5	»																																																																																																																																																							
Chef de division (administration centrale)	10,900 à 15,000	13	2																																																																																																																																																							
Chef de bureau (administration centrale)	10,500 à 12,200	»	»																																																																																																																																																							
Chef de bureau principal (services d'exécution)	10,900 à 15,000	»	2																																																																																																																																																							
Chef de bureau (services d'exécution)	10,500 à 12,200	»	»																																																																																																																																																							
Contrôleur	8,900 à 12,200	1	»																																																																																																																																																							
Sous-chef de bureau (administration centrale)	8,900 à 10,900	26	»																																																																																																																																																							
Sous-chef de bureau (services d'exécution)	8,900 à 10,900	»	3	Litt. a. . fr. 1,359,250																																																																																																																																																						
Chef de dépôt principal ou chef de fabrication principal et chef de dépôt ou chef de fabri- cation	8,900 à 10,900	»	3	Litt. b. . . . 323,950																																																																																																																																																						
Expert comptable	7,600 à 12,200	1	»																																																																																																																																																							
Commissaire de surveillance principal	10,900 à 14,000	1	»																																																																																																																																																							
Commis	4,100 à 9,400	49	4																																																																																																																																																							
Commis d'ordre	3,800 à 8,400	12	10																																																																																																																																																							
Vérificateur	7,200 à 9,600	3	»																																																																																																																																																							
Premier chef facteur de station	7,600 à 9,200	1	»																																																																																																																																																							
Facteur de station principal et facteur de station	4,100 à 7,200	2	1																																																																																																																																																							
Chef expéditionnaire	6,800 à 8,800	8	»																																																																																																																																																							
Expéditionnaire	4,100 à 8,400	6	»																																																																																																																																																							
Dessinateur-traceur	6,400 à 8,400	»	1																																																																																																																																																							
Dactylographe	4,100 à 7,200	6	»																																																																																																																																																							
Agréé principal et agréé	3,800 à 7,100	33	14																																																																																																																																																							
Agent réceptionnaire	4,850 à 7,000	»	1																																																																																																																																																							
TOTAL		180	42																																																																																																																																																							
19		A REPORTER. . . . fr.																																																																																																																																																								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
50,000	»	50,000	»	<p>ART. 16 à 18. — Ce service est en voie d'organisation; il sera constitué sous peu.</p> <p>Les crédits définitifs feront l'objet d'amendements au présent budget.</p> <p>Ils seront formés principalement par des transferts d'autres articles, une partie du personnel étant recrutée dans différents services du Département.</p>
5,000	»	5,000	»	
10,000	»	10,000	»	
2,038,200	1,872,000	166,200	»	<p>ART. 19. — Augmentation justifiée par des renforts de personnel nécessités par les besoins du service ainsi que par le relèvement des barèmes de traitements et par le transfert des agents de surveillance dans le cadre du personnel employé</p>
2,103,200	1,872,000	231,200	»	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,103,200	1,872,000	231,200	»	
833,845	761,000	72,845	»	ART 20. — Augmentation résultant des améliorations apportées à la situation du personnel et des extensions nécessitées par les besoins du service.
2,936,845	2,633,000	303,845	»	

DÉVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,936,845	2,633,000	303,845	»	
6,350,000	6,540,000	»	190,000	ART. 21. — La réduction du crédit est la conséquence de la diminution du coût des matières.
9,286,845	9,173,000	303,845	190,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.		Dépenses par litera.
				Litt. a	Litt. b	
						REPORT fr.
		REPORT		26	55	
		Contrôleur	8,900 à 12,200	3	»	
		Sous-chef de bureau	8,900 à 10,900	25	80	
		Sous-chef de bureau de dessin	8,900 à 10,900	16	41	
		Commis principal et commis	4,100 à 9,400	28	142	
		Dessinateur principal et dessinateur	5,100 à 9,400	14	73	
		Commis d'ordre	3,800 à 8,400	55	184	
		Dessinateur expéditionnaire	3,800 à 8,400	8	152	
		Agréé principal et agréé	3,800 à 7,100	8	54	
		Dactylographe	3,800 à 7,200	8	24	
		<i>Personnel technique.</i>				Litt. a . . 1,409,600
		Ingénieur en chef, inspecteur de direction	17,000 à 21,000	3	»	Litt. b . . 9,496,950
		Ingénieur en chef, directeur de service de 2 ^e classe	17,000 à 21,000	»	18	
		Ingénieur principal	11,500 à 17,000	4	19	
		Ingénieur	7,500 à 11,500	2	40	
		Inspecteur technique principal et inspecteur technique	10,900 à 17,000	2	86	
		Chef de section	6,300 à 10,900	3	162	
		Architecte en chef, directeur de service	15,000 à 19,000	1	»	
		Architecte principal	10,900 à 13,000	»	8	
		Architecte	6,500 à 10,900	2	7	
		Chef d'atelier	9,000 à 11,000	»	3	
		Contremaître	6,700 à 9,500	»	22	
		Piqueur	5,250 à 8,200	»	245	
		Agent réceptionnaire	5,800 à 9,500	»	14	
		Surveillant	5,800 à 9,500	»	99	
		TOTAL		188	1,486	
c.		Indemnités pour travaux supplémentaires				190,000
d.		Frais de déplacements, de tournées, de voyages et de missions				898,200
e.		Indemnités, intérim, etc.				382,150
f.		Indemnités de résidence et familiale				1,128,220
g.		Traitements de disponibilité				37,500
						A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
9,286,845	9,173,000	303,845	190,000	
13,542,620	8,296,250	5,246,370	»	ART. 22. — Même justification qu'à l'article 19.
22,829,465	17,469,250	5,550,215	190,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
				REPORT . . . fr.	
a.		Rémunérations des agents de surveillance et de police de la route. Salaires des ouvriers pour l'entretien de la route, la réception, le renouvellement des billes, la manutention et le renouvellement des rails et accessoires, du ballast, etc. :			
		GRADEs.	Salaires par an.	Nombre d'agents.	DÉPENSE.
		Brigadier électricien	6,500	1	
		Chef électricien de cabine	6,200	25	
		Électricien	5,700	135	
		Chef poseur	5,460	50	
		Ajusteur	5,516	378	
		Ébéniste	5,516	25	
		Forgeron	5,516	248	
		Plombier	5,175	99	
		Menuisier	5,175	540	
		Charpentier	5,175	38	
		Maçon	5,175	206	
		Agent trieur	5,165	5	
		Paveur	5,175	115	
		Peintre	5,175	108	
		Vitrier	5,175	22	
		Couvreur	5,175	29	
		Aide ajusteur	4,590	68	
		Apprenti électricien	4,590	15	
		Aide forgeron	4,108	74	
		Autres aides hommes de métier	5,469	24	
		Machiniste	4,500	2	
		Chef piocheur :			
		a) Poste important	5,165	559	
		b) Poste facile	4,445	940	
		Messenger-classeur	4,803	82	
		Garde-dépôt	4,718	45	
		Magasinier	4,718	4	103,629,580
		Chauffeur	3,905	1	
		Homme d'équipe	3,519	22	
		Piocheur	3,519	7,798	
		Veilleur de nuit	3,519	8	
		Garde excentrique et garde cabine A	4,560	1,872	
		Garde excentrique et garde cabine B	4,151	2,212	
		Garde excentrique et garde cabine C	3,772	1,150	
		Pontonier A	4,560	40	
		Pontonier B	4,151	20	
		A REPORTER		16,541	
					A REPORTER fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
22,829,465	17,469,250	5,550,215	190,000	
117,128,464	115,223,590	1,904,874	»	ART. 28. — L'augmentation résulte des améliorations de position accordées et des extensions de personnel nécessitées par les besoins du service, notamment par la reprise de l'exploitation des lignes des cercles d'Eupen et de Malmédy, et par la réduction des prestations résultant de l'application de la journée de huit heures.
139,957 929	132,692,840	7,485,089	190,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT fr.			
		GRADES.	Salaires par an.	Nombre d'agents.	Dépenses.
			REPORT	16,541	
		Pontonnier C.	5,772	1	
		Boute-feu	5,749	16	
		Nettoyeur lampiste	5,902	22	
		Concierge-écurseuse	1,928	15	
		Garde-barrières femme (barrières ouvertes), logée	954	1,771	
		Garde-barrières femme (barrières ouvertes), non logée	1,505	301	
		Garde-barrières femme (barrières fermées), logée	1,240	754	
		Garde-barrières femme (barrières fermées), non logée	1,699	50	
		Garde-barrières et garde-block femme (barrières ouvertes), logée	1,699	60	
		Garde-barrières et garde-block femme (barrières ouvertes), non logée	2,158	35	
		Garde-barrières et garde-block femme (barrières fermées), logée	1,852	155	
		Garde-barrières et garde-block femme (barrières fermées), non logée	2,511	8	
		Écurseuse	1,856	70	
		Gardes-barrières	5,319	845	
		Garde-barrières, excentriques et signaux	5,902	985	
		Garde-block	5,902	602	
		Garde-barrières (postes importants)	5,902	148	
		Aide pontonnier pilote	5,902	29	
		Garde-tranchée	5,519	8	
		Garde tunnel	5,519	1	
		TOTAL		22,801	
	b.	Indemnités de résidence et familiale			13,499,084
		Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :			
	a.	Fournitures de billes et bois spéciaux fr.			5,675,000
24	b.	Fournitures de rails et accessoires			7,855,000
	c.	Fournitures et réparation de plaques tournantes, d'excentriques, de croise- ments, de traversées de voie, ponts à peser les wagons et les locomotives			2,970,000
		Outils, ustensiles et objets divers, loyers de locaux; travaux d'amélioration, d'entretien et de renouvellement des bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway :			
	a.	Réparation, entretien et renouvellement des ouvrages d'art, bâtiments et dépendances; travaux d'amélioration peu importants; prestations pour charriages de toute nature; fourniture et réparation d'objets divers de matériel de la route, tels que colonnes hydrau- liques, barrières, signaux, etc. fr.			16,033,244
25	b.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, d'objets de matériel, de mobilier, etc.			1,695,000
	c.	Loyers et contributions de locaux pour bureaux et pour logements de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État			1,000,000
	d.	Reconstruction de bâtiments, ouvrages d'art ou autres installations, démo- lition de voies, ponts à peser, plates-formes, pavages, rampes, etc. (Dépenses exceptionnelles)			1,000,000
		A REPORTER fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
139,957,929	132,692,840	7,455,089	190,000	
16,500,000	18,500,000	»	2,000,000	ART. 24. — Réduction résultant de la diminution du prix des matières.
19,750,244	13,203,146	6,547,098	»	ART. 25. — L'augmentation se justifie : 1 ^o par le fait qu'en 1921 les dépenses d'entretien ordinaire ont pu être réduites comme conséquence de la réfection récente des installations à charge des crédits de guerre, et, 2 ^o , par l'entretien des installations reprises des cercles d'Eupen et de Malmédy entraînant une dépense nouvelle de 300,000 francs.
176,208,173	164,395,986	14,002,187	2,190,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		REPORT fr.					
		QUATRIÈME SECTION.					
		TRACTION ET MATÉRIEL.					
		Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés :					
a.		Direction centrale du service.					
b.		Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations ; approvisionnement.					
c.		Ateliers centraux. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général.					
d.		Réception du matériel et des approvisionnements. — Dépôts.					
GRADES.		Traitements annuels.	Nombre d'agents.				Dépenses par littéra.
			litt. a	litt. b	litt. c	litt. d	
	Administrateur	22,500 à 27,000	1	»	»	»	Litt. a. 2,897,850
	Inspecteur général.	22,500 à 27,000	1	»	»	»	
	Ingénieur en chef, directeur d'administration et ingénieur en chef, directeur de service de 1 ^{re} classe	21,000 à 22,500	3	1	»	»	
	Ingénieur en chef, inspecteur de direction et ingénieur en chef, directeur de service de 2 ^e classe	17,000 à 21,000	8	7	8	»	
	Ingénieur principal	11,500 à 17,000	14	8	2	»	
	Ingénieur.	7,500 à 11,500	5	28	10	»	
	Inspecteur technique principal et inspecteur technique	10,900 à 17,000	7	12	5	»	
	Chef de section	6,500 à 10,900	5	25	18	»	
	Chimiste en chef, directeur de service.	15,000 à 19,000	»	»	»	1	
	Chimiste principal	10,900 à 15,000	»	»	»	1	
	Chimiste et adjoint.	6,500 à 10,900	»	»	»	7	
	Assistant de chimie.	3,700 à 8,900	»	»	»	2	
	Inspecteur de direction	13,000 à 19,000	2	»	»	»	
	Inspecteur	10,900 à 15,000	4	»	»	»	
	Chef de division	10,900 à 15,000	22	»	»	»	
	Chef de division de dessin	10,900 à 15,000	2	»	»	»	
	Contrôleur principal	10,900 à 15,000	»	2	»	»	
	Contrôleur	8,900 à 12,200	8	8	»	»	
	Chef de bureau principal (directeur de service). Chef de bureau principal (remises)	10,900 à 15,000 10,900 à 14,000	» »	8 3	» »	1 »	
		A REPORTER. . .	82	100	49	12	
		A REPORTER. fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
176,208,173	164,395,986	14,002,187	2,190,000	
21,876,440	10,201,080	11,675,360	»	ART. 26. — Même justification qu'à l'article 19.
198,084,613	174,597,066	23,677,547	2,190,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				REPORT. . . . fr.		
		TRAITEMENTS annuels.	Nombre d'agents.				Dépenses par littéra	
			Litt. a	Litt. b	Litt. c	Litt. d		
		REPORT. . .	82	100	49	12		
		Chef de bureau (direction)	10,500 à 12,200	5	»	»	»	Litt. b. 11,681,530
		Chef de bureau (remises)	9,000 à 12,200	»	25	»	»	
		Chef de bureau de dessin (direction)	10,500 à 12,200	2	»	»	»	
		Chef de bureau principal de dessin (directeur de service)	10,900 à 13,000	»	»	1	»	Litt. c. 3,777,760
		Sous-chef de bureau	8,900 à 10,900	65	60	17	1	Litt. d. 753,560
		Sous-chef de bureau de dessin	8,900 à 10,900	10	»	5	»	
		Conservateur.	8,900 à 12,200	»	»	»	1	
		Chef de dépôt principal et chef de dépôt	8,900 à 10,900	»	»	»	11	
		Sous-commissaire de surveillance	7,800 à 9,600	»	»	1	»	
		Commis principal et commis	4,100 à 9,400	58	259	52	19	
		Dessinateur principal et dessinateur	5,100 à 9,400	17	1	16	»	
		Commis d'ordre.	5,800 à 8,400	55	210	43	19	
		Dessinateur expéditionnaire.	5,800 à 8,400	5	5	12	»	
		Dessinateur traceur	6,400 à 8,400	2	2	6	»	
		Premier chef facteur	7,600 à 9,200	»	»	1	»	
		Chef facteur principal et chef facteur.	6,000 à 8,400	1	1	»	2	
		Facteur principal et facteur.	4,100 à 7,200	1	3	4	2	
		Agréé principal et agréé.	5,800 à 7,100	31	299	90	47	
		Chef expéditionnaire	6,800 à 8,800	1	»	»	»	
		Chef d'atelier	9,000 à 11,000	1	19	6	»	
		Contre-maître et machiniste instructeur.	6,700 à 9,500	8	358	75	»	
		Brigadier-homme de métier, visiteur de loco- motives, etc.	5,800 à 8,100	»	412	144	1	
		Brigadier serre-frein	5,100 à 7,500	»	27	»	»	
		Brigadier nettoyeur et agent réceptionnaire	4,850 à 7,000	»	15	»	»	
		Brigadier guide.	4,850 à 7,000	»	15	»	»	
		Brigadier électricien	5,850 à 8,100	»	5	»	»	
		Brigadier d'éclairage	5,550 à 7,300	»	6	»	»	
		Dactylographe	4,100 à 7,200	7	»	»	»	
		TOTAL. . .		525	1798	520	115	
e.		Indemnités pour travaux supplémentaires.						fr. 184,000
f.		Frais de déplacements, de tournées, de voyages et de missions						322,200
g.		Indemnités diverses, intérim.						383,300
h.		Indemnités de résidence et familiale						1,746,240
i.		Traitements de disponibilité						130,000
								A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
198,084,613	174,597,066	23,677,547	2,190,000	
198,084,613	174,597,066	23,677,547	2,190,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				REPORT. . . . fr.		
		GRADES.	Salaires par an.	Nombre d'agents.				Dépenses par littéra.
				Litt. a	Litt. b	Litt. c	Litt. d	
		Rémunérations des ouvriers :						
a.		Traction et freinage des convois (machinistes, chauffeurs et serre-freins).						
b.		Visite et entretien courant du matériel de traction et de transport.						
c.		Réception et emmagasinage des approvisionnements et du matériel.						
d.		Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.).						
		Chef électricien	5,031 à 7,048	»	8	»	»	
		Chef ouvrier	5,202 à 6,273	»	28	»	»	
		Chef ouvrier	5,355 à 6,502	»	209	»	»	
		Chef ouvrier	5,508 à 6,752	»	32	»	»	
		Préparateur	5,500 à 6,700	»	»	5	»	
		Soudeur	5,202 à 6,426	»	57	»	»	
		Electricien	5,019 à 6,456	»	75	»	»	
		Sous-électricien	4,500 à 5,650	»	23	»	»	
		Conducteur de grues, etc.	4,500 à 5,601	»	»	»	7	
		Ajusteur électricien	»	»	»	»	»	
		Chef serre-frein	4,350 à 5,100 + 250 + 250	74	»	»	»	
		Chef nettoyeur, agent réceptionnaire	»	»	»	»	»	
		Machiniste de locomotive	5,100 à 7,700	5,853	»	»	»	
		Chaudronnier en fer et en cuivre, modelleur, forgeron (locomotive).	4,896 à 6,120	»	726	»	»	
		Chauffeur de locomotive	4,600 à 5,550	5,823	»	»	»	
		Chef visiteur de matériel	5,000 à 6,530	»	87	»	»	
		Visiteur de matériel	4,750 à 6,100	»	952	»	»	
		Pointeur magasinier	4,000 à 5,500	»	»	9	175	
		Machiniste de machine fixe, de machine d'ate- lier, chef veilleur, chef nettoyeur, chef lam- piste	4,000 à 5,000	»	»	9	307	
		Bâcheur, garnisseur de coussinets	4,284 à 5,049	»	40	»	»	Litt. a. 82,026,235
		Ouvrier aux machines-outils, peintre de four- gons	4,457 à 5,452	»	289	»	»	Litt. b. 15,270,591
		A REPORTER.		41,732	2,546	23	480	Litt. c. 593,726 Litt. d. 21,773,780
		A REPORTER. . . . fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AGGREGATION.	DIMINUTION.	
198,084,613	174,597,066	23,677,547	2,190,000	
134,994,302	140,839,162	»	5,844,860	ART. 27. — Réduction de crédit se justifiant par des suppressions d'emplois et le transfert de certaines catégories d'agents dans le cadre des fonctionnaires et employés.
333,078,915	315,436,228	23,677,547	8,034,860	

BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.				REPORT. . . . fr.			
						REPORT. . . . fr.			
		GRADES.	Salaires par an.	Nombre d'agents.				Dépenses par littéra.	
				litt. a	litt. b	litt. c	litt. d		
			REPORT. . .	11,732	2,546	23	480		
		Ajusteur (voitures et wagons), bourellier, serblantier-lampiste, maçon, menuisier (locomotives et wagons), peintre (locomotives et voitures), tourneur (voitures et wagons) . . .	4,580 à 5,601	»	979	»	»		
		Aide-soudeur, ajusteur (locomotives), appareilleur-gazier, forgeron (voitures et wagons), menuisier (voitures), tourneur (locomotives), garnisseur de voitures.	4,745 à 5,891	»	5,659	»	»		
		Huissier, chef classeur	5,000 à 6,100	»	»	1	55		
		Serre-frein et guide des plans	4,550 à 5,100	4,072	»	»	»		
		Chef manœuvre	4,250 à 5,250	»	»	2	412		
		Messenger, classeur	5,500 à 4,750	»	»	1	20		
		Aide-préparateur	4,500 à 5,250	»	»	5	»		
		Chauffeur de machine fixe et chauffeur de locomotive d'atelier.	5,750 à 4,250	»	»	1	116		
		Aide (forgeron et chaudronnier), riveur, peintre de wagons	5,078 à 4,457	»	617	»	»		
		Nettoyeur ambulant	4,000 à 4,750	»	»	»	56		
		Aide électricien	4,150 à 4,896	»	7	»	»		
		Apprenti	918 à 4,284	»	212	»	»		
		Manœuvre et boute-feu	5,519 à 3,978	»	»	»	5,112		
		Lampiste, manœuvre aux dépôts de la commission de réception et du service des essais.	5,519 à 4,151	»	»	50	1,195		
		Veilleur et portier	5,500 à 4,000	»	»	1	179		
		Nettoyeur de locomotives et nettoyeur de voitures	3,566 à 3,672	»	»	»	5,265		
		Chauffeur de camions.	5,049 à 7,058	»	»	»	26		
		TOTAL. . .		15,804	8,020	82	10,910		
e.		Indemnités de résidence et familiale.						15,330,000	
		Primes d'économie et de régularité :							
a.		Pour économie constatée dans la consommation du combustible, des matières de graissage et du gaz d'éclairage fr.						7,401,516	
b.		Pour la conservation des moteurs et encourager la marche régulière des convois						5,739,233	
c.		Pour économie constatée dans la consommation des matières d'éclairage.						189,746	
d.		Primes de parcours pour les surveillants des voitures						6,000	
e.		Pour intéresser le personnel de direction et de surveillance des ateliers à la bonne marche des travaux						11,707,712	
								A REPORTER. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
333,078,915	315,436,228	25,677,547	8,034,860	
25,044,207	19,239,238	5,804,969	»	ART. 28. — Augmentation résultant des mesures prises en vue de réduire la consommation des matières et de la reprise des Cercles d'Éupen et de Malmédy.
358,123,122	334,675,466	31,482,516	8,034,860	

BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						
				REPORT. . . . fr.				
		Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :						
29	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc.	fr. 173,300,000	}				
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation	3,367,000					
		Entretien, réparation et renouvellement du matériel :						
30	a.	Matériaux pour entretien, réparation et amélioration des locomotives, tenders, voitures, wagons, bâches, etc.	fr. 91,342,000	}				
	b.	Renouvellement des locomotives, tenders, voitures et wagons	5,000,000					
		Salaires pour l'entretien, la réparation, le renouvellement du matériel et la fabrication des coupons :						
	a.	Main-d'œuvre pour la réparation, etc. du matériel.						
	b.	Fabrication des coupons.						
	c.	Agents en service général.						
		GRADES.	Salaires par an.	Nombre d'agents.			Dépenses par littera.	
				litt. a	litt. b	litt. c		
		Chef marteleur	7,038 à 8,202	4	»	»	}	
		Chef visiteur de matériel	5,000 à 6,550	1	»	»		
		Chef ouvrier	5,508 à 6,752	90	»	»		
		Id.	5,558 à 5,502	112	»	»		
		Id.	5,202 à 6,275	94	2	»		
		Id.	5,049 à 6,045	15	»	»		
		Id.	4,880 à 5,049	6	»	»		
		Marteleur, forgeron et chaudronnier emboutisseur	5,508 à 6,752	8	»	»		
		Chef monteur	5,661 à 6,880	196	»	»		
		Soudeur	5,202 à 6,420	25	»	»		
		A REPORTER.		551	2	»		
								A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
358,123,122	334,675,466	31,482,516	8,034,860	
176,667,000	235,128,000	»	58,461,000	ART. 29. — Réduction de crédit résultant de la diminution des prix, du ralentissement du trafic et des mesures prises pour réduire les consommations.
96,342,000	41,534,376	54,787,624	»	ART. 30. — L'augmentation se justifie par le fait qu'en 1921 les dépenses ordinaires d'entretien ont pu être réduites considérablement par l'imputation au budget des dépenses recouvrables de charges d'entretien et de réparation résultant de la guerre. Il est tenu compte au présent article du transfert de 2,658,000 francs mentionné à l'article 59.
631,132,122	611,357,842	86,270,140	66,495,860	

BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		GRADES.	Salaires par an.	Nombre d'agents.			Dépenses par littéra.
			litt. a	litt. b	litt. c		
			REPORT. . . . fr.				
		REPORT. . .	551	2	»		
51		Chaudronnier en fer et en cuivre (locomotives), fondeur en fer, modelleur, mouleur en fer, forgeron (locomotives), tailleur de limes, graveur	4,896 à 6,120	1,084	1	»	Litt. a.
		Aide scudeur-ajusteur (locomotives), fondeur en cuivre, forgeron (voitures et wagons), menui- sier (voitures), mouleur en cuivre, premier chauffeur aux fours à remanier, tourneur (locomotives), garnisseur de voitures	4,743 à 5,891	5,567	»	»	Litt. b. 134,804 Litt. c. 8,353,640
		Ajusteur (voitures et wagons), appareilleur-ser- blantier, lampiste, maçon, menuisier (locomotives et wagons), peintre (locomotives et voi- tures), préparateur, riveur, tourneur (voitures et wagons), imprimeur, nickeleur, tonnelier et vannier.	4,590 à 5,061	2,022	22	»	
		Conducteur de grues et de transbordeurs . . .	4,590 à 5,061	20	»	»	
		Machiniste aux pilons, visiteur de matériel (ate- liers centraux)	4,437 à 5,452	162	»	»	
		Huissier	5,000 à 6,100	»	»	11	
		Bâcheur, cordier, caleur, rebandageur, garnis- seur de coussinets	4,284 à 5,049	80	»	»	
		Messenger	3,500 à 4,750	»	»	5	
		Pointeur et magasinier	4,000 à 4,500	»	»	59	
		Chef manœuvre	4,250 à 5,250	»	»	20	
		Machiniste de machines fixes et de machines d'atelier, chef veilleur, chef nettoyeur et chef lampiste	4,000 à 5,000	»	»	48	
		Chauffeur de machines fixes et de machines d'atelier	3,750 à 4,250	»	»	29	
		Aide (forgeron, chaudronnier, riveur), ébarbeur, empaqueteur, peintre (wagons)	3,978 à 4,437	1,554	»	»	
		Manœuvre et bout feu	3,519 à 3,978	»	»	1,648	
		Veilleur et portier	3,500 à 4,000	»	»	106	
		Second chauffeur aux fours à remanier, aide- marteleur	4,457 à 5,049	22	»	»	
		Ouvrier aux machines-outils, peintre de four- gons, noyateur	4,437 à 5,452	985	»	»	
		Apprenti	918 à 4,284	191	»	»	
		TOTAL. . .		10,038	25	1,955	
	d.	Indemnités de résidence et familiale					3,500,000
				A REPORTER. . . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
631,132,122	611,337,842	86,270,140	66,495,860	
33,445,022	33,908 815	»	463.793	ART. 31. — Réduction résultant du transfert du personnel de surveillance dans les cadres des fonctionnaires et employés et de l'extension donnée à la réparation, par les ateliers du chemin de fer, de matériel avarié au cours de la guerre. (Transfert de crédits au Budget des dépenses recouvrables.)
664,377,144	645,266 657	86.270,140	66,939.653	

BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NOMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
		CINQUIÈME SECTION.				
		EXPLOITATION.				
		Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés :				
a.		Direction centrale du service des transports et du service commercial; surveillance des chemins de fer concédés et des chemins de fer vicinaux.				
b.		Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des wagons; convoyage des voyageurs et des marchandises.				
c.		Trafic. Surveillance du service; bureaux des stations; factage; relations internationales, etc.				
		TRAITEMENTS annuels.	Nombre d'agents.			Dépenses par littera.
GRADES.			Litt. a	Litt. b	Litt. c	
		Administrateur	22,300 à 27,000	1	»	»
		Inspecteur général	22,500 à 27,000	1	»	»
		Ingénieur en chef, directeur d'administration	21,000 à 22,500	1	»	»
		Directeur d'administration	19,000 à 22,500	4	»	»
		Directeur de l'office de Paris	15,000 à 19,000	1	»	»
		Ingénieur en chef, inspecteur de direction	17,000 à 21,000	1	»	»
		Inspecteur de direction	15,000 à 19,000	0	»	»
		Directeur de service	15,000 à 19,000	»	»	11
		Inspecteur	10,900 à 15,000	6	»	»
		Chef de division, chef de bureau	10,500 à 15,000	31	»	»
		Chef de bureau principal (directeur de service)	10,900 à 15,000	»	»	11
		Chef de bureau principal (marchandises)	10,900 à 14,000	»	»	8
		Contrôleur principal	10,900 à 15,000	»	11	»
		Chef de bureau (marchandises)	9,600 à 12,200	»	»	20
		Contrôleur	8,900 à 12,200	6	62	»
		Sous-chef de bureau	8,900 à 10,900	92	»	108
		Chef de station adjoint	8,900 à 10,900	»	252	»
		Chef de station principal	10,800 à 14,000	»	»	21
		Chef de station de 1 ^{re} classe	10,500 à 12,200	»	»	38
		Chef de station de 2 ^e classe	8,900 à 10,900	»	»	95
		Chef de station de 3 ^e classe	7,600 à 9,600	»	»	255
		Chef de station de 4 ^e classe	5,100 à 8,800	»	»	427
		Receveur	8,900 à 10,900	»	»	21
		Commissaire de surveillance principal	10,900 à 14,000	»	»	1
		Commissaire de surveillance	8,900 à 12,000	»	»	1
		Sous-commissaire de surveillance	7,600 à 9,600	»	»	7
		Commis principal et commis	4,100 à 9,400	75	186	1,050
		Commis d'ordre	5,800 à 8,400	92	557	905
		Premier chef-garde	7,600 à 9,200	5	36	2
		Premier chef-facteur de station	7,600 à 9,200	2	»	11
		Chef-garde principal et chef-garde	5,600 à 8,400	»	2,887	»
		Chef-facteur de station principal et chef-facteur de station	6,000 à 8,400	»	»	158
		Facteur de station principal et facteur de station	4,100 à 7,200	»	»	411
		Officier de police principal et officier de police	4,100 à 8,400	»	»	106
		Garde	4,100 à 8,000	»	2,020	»
		Agréé principal et agréé	5,800 à 7,100	51	»	4,545
		Distributeur de coupons	4,100 à 4,700	»	»	4
		Chef de halte	4,700 à 7,500	»	»	295
		TOTAL		376	6,011	8,567
						Litt. a 3,127,293
						Litt. b 38,250,640
						Litt. c 48,033,853
						A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
664,577,144	645,266,657	86,270,140	66,939,653	
101,404,451	95,234,318	6,170,103	»	<p>ART. 52. — L'augmentation du crédit résulte des extensions de personnel nécessitées par les besoins du service et du relèvement des barèmes de traitement ainsi que par des transferts d'emplois.</p> <p>De plus, l'application de la journée de huit heures et la reprise des Cereles d'Eupen et de Malmédy ont nécessité des extensions de personnel.</p>
765,981,595	740,501,005	92,440,243	66,939,653	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
765,981,595	740,501,005	92,440,243	66,959,653	
74,382,455				ART. 53. — Même justification qu'à l'article 25.
	69,908,551	6,456,904	»	
1,980,000				ART. 54 (nouveau). — Ce crédit faisait partie de l'article précédent. La séparation est devenue nécessaire par suite de la loi sur la comptabilité des dépenses engagées.
3,173,500	2,550 000	623,500	»	ART. 35. — Augmentation due à la majoration du taux des primes, ainsi qu'à des extensions de personnel participant aux primes, extensions nécessitées par les besoins du service des trains.
845,517 850	812,956,556	99,520,647	66,959,653	

BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																												
			REPORT. . . . fr.																																																																																											
		Frais d'exploitation :																																																																																												
36	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, passages à niveau, tunnels, etc. . . . fr.	12,666,000																																																																																											
	b.	Consommations diverses pour arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc.; nettoyage des glaces, cuivres, etc., des stations	6,334,000																																																																																											
	c.	Redevances pour l'usage des stations, lignes, etc., appartenant à des compagnies	300,000																																																																																											
		Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus :																																																																																												
37	a.	Sur le chemin de fer et sur la ligne vicinale de Mons-Boussu fr.	5,990,000																																																																																											
	b.	Aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres	10,000																																																																																											
38		Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons																																																																																												
SIXIÈME SECTION.																																																																																														
PERCEPTION ET CONTRÔLE DES RECETTES.																																																																																														
		Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés :																																																																																												
a.		Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité des recettes. — Décomptes avec les compagnies, etc.																																																																																												
b.		Distribution des coupons et perception des recettes dans les bureaux où les gestions comptables sont confiées à des receveurs. — Surveillance et contrôle des gestions comptables des stations.																																																																																												
c.		Dépôt du timbre.																																																																																												
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">GRADES.</th> <th rowspan="2">Traitements annuels.</th> <th colspan="3">Nombre d'agents.</th> <th rowspan="2">Dépenses par littera.</th> </tr> <tr> <th>Litt. a</th> <th>Litt. b</th> <th>Litt. c</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeur d'Administration</td> <td>19,000 à 22,500</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>»</td> <td rowspan="3">Litt. a.</td> </tr> <tr> <td>Inspecteur de direction</td> <td>13,000 à 19,000</td> <td>7</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Chef de division</td> <td>10,900 à 15,000</td> <td>23</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Contrôleur principal</td> <td>10,900 à 15,000</td> <td>»</td> <td>7</td> <td>»</td> <td rowspan="2">3,183,286</td> </tr> <tr> <td>Chef de bureau principal</td> <td>10,900 à 14,000</td> <td>»</td> <td>5</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Contrôleur</td> <td>8,900 à 12,200</td> <td>»</td> <td>26</td> <td>»</td> <td rowspan="3">Litt. b.</td> </tr> <tr> <td>Receveur chef</td> <td>10,500 à 12,200</td> <td>»</td> <td>19</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Conservateur</td> <td>8,900 à 12,200</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Sous-chef de bureau</td> <td>8,900 à 10,900</td> <td>83</td> <td>4</td> <td>1</td> <td rowspan="2">3,340,677</td> </tr> <tr> <td>Receveur</td> <td>8,900 à 10,900</td> <td>»</td> <td>45</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Commis</td> <td>4,100 à 9,400</td> <td>152</td> <td>102</td> <td>2</td> <td rowspan="3">Litt. c. 50,137</td> </tr> <tr> <td>Commis d'ordre</td> <td>5,800 à 8,400</td> <td>66</td> <td>293</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Agréé</td> <td>5,800 à 7,100</td> <td>111</td> <td>26</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Dactylographe</td> <td>5,800 à 7,200</td> <td>12</td> <td>»</td> <td>»</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>TOTAL. . . .</td> <td>488</td> <td>527</td> <td>7</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.			Dépenses par littera.	Litt. a	Litt. b	Litt. c	Directeur d'Administration	19,000 à 22,500	1	»	»	Litt. a.	Inspecteur de direction	13,000 à 19,000	7	»	»	Chef de division	10,900 à 15,000	23	»	»	Contrôleur principal	10,900 à 15,000	»	7	»	3,183,286	Chef de bureau principal	10,900 à 14,000	»	5	»	Contrôleur	8,900 à 12,200	»	26	»	Litt. b.	Receveur chef	10,500 à 12,200	»	19	»	Conservateur	8,900 à 12,200	»	»	1	Sous-chef de bureau	8,900 à 10,900	83	4	1	3,340,677	Receveur	8,900 à 10,900	»	45	»	Commis	4,100 à 9,400	152	102	2	Litt. c. 50,137	Commis d'ordre	5,800 à 8,400	66	293	2	Agréé	5,800 à 7,100	111	26	1	Dactylographe	5,800 à 7,200	12	»	»			TOTAL. . . .	488	527	7	
GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.				Dépenses par littera.																																																																																								
		Litt. a	Litt. b	Litt. c																																																																																										
Directeur d'Administration	19,000 à 22,500	1	»	»	Litt. a.																																																																																									
Inspecteur de direction	13,000 à 19,000	7	»	»																																																																																										
Chef de division	10,900 à 15,000	23	»	»																																																																																										
Contrôleur principal	10,900 à 15,000	»	7	»	3,183,286																																																																																									
Chef de bureau principal	10,900 à 14,000	»	5	»																																																																																										
Contrôleur	8,900 à 12,200	»	26	»	Litt. b.																																																																																									
Receveur chef	10,500 à 12,200	»	19	»																																																																																										
Conservateur	8,900 à 12,200	»	»	1																																																																																										
Sous-chef de bureau	8,900 à 10,900	83	4	1	3,340,677																																																																																									
Receveur	8,900 à 10,900	»	45	»																																																																																										
Commis	4,100 à 9,400	152	102	2	Litt. c. 50,137																																																																																									
Commis d'ordre	5,800 à 8,400	66	293	2																																																																																										
Agréé	5,800 à 7,100	111	26	1																																																																																										
Dactylographe	5,800 à 7,200	12	»	»																																																																																										
	TOTAL. . . .	488	527	7																																																																																										
		A REPORTER. . . . fr.																																																																																												

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
848,517,550	812,956,556	99,520,647	66,959,653	
19,300,000	20,308,360	»	1,008,360	ART. 36. — Réduction due à la baisse du prix des matières.
6,000,000	6,000,000	»	»	
40,000	10,000	30,000	»	ART. 38. — Augmentation due à la mise en vigueur d'un nouveau mode de répartition des primes. (15 % de la taxe récupérée.)
7,357,690	6,670,500	687,190	»	ART. 39. — Même justification qu'à l'article 19.
878,218,240	848,948,416	100,237,837	67,968,013	

BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
					REPORT. . . fr.
	<i>d.</i>	Indemnités pour travaux supplémentaires.	fr.	100,000	
	<i>e.</i>	Frais de déplacements, de tournées, de voyages et de missions		98,800	
	<i>f.</i>	Indemnités, intérim, etc.		43,000	
	<i>g.</i>	Indemnités de résidence et familiale		521,790	
	<i>h.</i>	Traitements de disponibilité		20,000	
		Rémunérations des gens de service et salaires des ouvriers :			
	<i>a.</i>	Huissiers, messagers, concierges, classeurs, nettoyeurs et écoreuses.			
	<i>b.</i>	Délivrance aux stations des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre.			
		GRADES.	Salaires par an.	Nombre d'agents.	Dépenses par littera.
				Litt. a Litt. b	
		Huissier, messenger, chef classeur, classeur et aide classeur	5,500 à 6,100 »	52 »	
		Aide-classeur provisoire	2,750 à 3,250 »	6 »	
		Chef nettoyeur	4,750 »	1 »	
		Nettoyeur définitif	5,517 à 4,284 »	8 »	
		Nettoyeur provisoire	5,517 à 4,284 »	4 »	
		Concierge écoreuse	1,856 »	7 »	Litt. a . . . 616,800
		Écoreuse	1,856 »	10 »	Litt. b . . . 109,700
		Agent temporaire	5,566 à 5,527 »	65 »	
		Chef ouvrier (dépôt du timbre).	6,043 50	» 3	
		Ouvrier (dépôt du timbre)	4,457 à 5,451 50	» 15	
		Manœuvre	5,517 à 4,131 »	» 4	
		TOTAL. . .		157 20	
	<i>c.</i>	Indemnités de résidence et familiale			79,900
					A REPORTER . . . fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
878,215,240	845,945,416	100,237,837	67,968,013	
806,400	871,700	»	65,300	ART. 40. — Réduction résultant de la suppression d'emplois à caractère temporaire.
879,021,640	846,817,116	100,237,837	68,033,313	

BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT fr.
		SEPTIÈME SECTION.
41	»	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés, et prenant cours en 1922 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (<i>Credit non limitatif</i>).
		Subsides aux caisses d'assurances et de retraite des fonctionnaires et employés repris :
42	a.	du Grand Central belge fr. 1,738,000
	b.	de la Société anonyme des Chemins de fer de la Flandre occidentale. 195,000
43	»	Subsides aux caisses des pensions en exécution de la loi du 3 juin 1920 portant revision des pensions. — Remboursement des avances faites pendant l'année 1921
44	»	Pensions résultant de la Convention du 16 octobre 1896, article IV, relative au rachat par l'Etat de la concession des chemins de fer d'Anvers à Gand, par Saint-Nicolas et Lokeren
		Caisse des ouvriers :
	a.	Pensions des ouvriers 17,200,000
	b.	Subvention pour contribuer aux charges diverses de l'institution 1,040,000
45	c.	Secours à d'anciens ouvriers ou à leurs familles se trouvant dans une situation nécessiteuse 94,500
	d.	Secours permanents à d'anciens ouvriers congédiés — ou à leurs familles — avant d'avoir pu être pensionnés 200,000
		Accidents du travail : Exécution des obligations incombant à l'Administration en vertu de de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail. (<i>Credit non limitatif</i>) :
	a.	Allocations faites en capital (art. 7 de la loi) 263,000
46	b.	Allocations journalières ou annuelles, faites en vertu de l'article 4 de la loi, à d'anciens agents qui ont cessé de faire partie du personnel de l'Administration 44,000
	c.	Frais de traitement occasionnés par les victimes d'accidents du travail pendant les six premiers mois (art. 5 de la loi). 197,000
	d.	Constitution des capitaux des rentes (art. 6 et 14 de la loi). 1,686,000
		A REPORTER fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
879,021,610	846,817,116	100,237,837	68,033,313	
7,810,000	7,810,000	»	»	ART. 41. — Part du chemin de fer dans les crédits de 14,000,000 (art. 96) et 200,000 francs (art. 87) alloués en 1921.
1,933,000	832,000	1,081,000	»	ART. 42. — Augmentation résultant de l'allocation d'un plus grand nombre de patrimoines et de l'octroi d'une rente à charge de l'Etat aux agents retraités avant le 1 ^{er} octobre 1919, ainsi qu'aux veuves d'agents décédés en activité de service avant la même date.
4,623,000	»	4,623,000	»	ART. 43 et 44. — Jusqu'en 1921, ces crédits ont figuré au Budget de la Dette publique. Il y a lieu de les porter au présent Budget pour 1922, au même titre que les charges financières et les pensions.
9,000	»	9,000	»	
18,534,500	17,159,346	1,375,154	»	ART. 45. — Augmentation résultant du relèvement des pensions par suite de la majoration des salaires, de l'application de la loi du 5 juin 1920, ainsi que de l'accroissement du nombre des bénéficiaires.
2,190,000	1,800,000	390,000	»	ART. 46. — Augmentation se justifiant par le relèvement des honoraires des médecins agréés et du maximum de salaire de base des indemnités légales, ainsi que par l'accroissement du nombre des bénéficiaires de rentes d'invalidité.
914,123,140	874,438,462	107,717,991	68,033,313	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1922.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1921.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
914,123,140	874,438,462	407,717,991	68,033,313	
365,000	175,000	190,000	»	ART. 47 (art. 20 ancien). — Augmentation due à l'importance plus grande, que celle prévue, du montant des indemnités de mise à la retraite des ouvriers commissionnés et à l'octroi d'indemnités spéciales aux agents en service dans les régions dévastées.
55,000	55,000	»	»	ART. 48 (art. 88 ancien). — En 1921, le crédit était de 100,000 francs, la part du chemin de fer de 55,000 francs.
92,500	55,000	37,500	»	ART. 49 (art. 91 ancien). — En 1921, le crédit était de 120,000 francs, la part du chemin de fer de 55,000 francs. L'augmentation est nécessaire en vue d'accorder éventuellement à certaines veuves un secours qui compense la perte résultant d'un traitement temporairement préjudiciable du fait de l'application de la loi du 5 juin 1920 sur les pensions.
200,000	125,000	75,000	»	
153,000	53,000	100,000	»	ART. 51 (art. 21 ancien). — Augmentation due au subside alloué à l'Office national du Tourisme créé en 1921.
30,000	30,000	»	»	
35,000	35,000	»	»	
800,000	800,000	»	»	
136,202,270	121,410,476	14,791,794	»	
1,052,055,910	997,176,938	122,912,285	68,033,313	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS ajoutés POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,052,055,910	997,176,938	122,912,285	68,033,313	
1,052,055,910	997,176,938	122,912,285	68,033,313	
AUGMENTATION. . fr.		54,878,972		

ART. 55. — Chiffre mis en rapport avec le montant de la dette des Chemins de fer.

BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
TABLEAU C.				
OFFICE DE L'ÉLECTRICITÉ, MARINE, POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.				
CHAPITRE III.				
Office des services de l'électricité.				
Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés :				
a. Traitements.				
		Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses par littéra.
GRADES.				
Directeur général	22,500 à 27,000	1	1,687,400	
Inspecteur général	22,500 à 27,000	1		
Ingénieur en chef, inspecteur de direction	13,000 à 21,000	1		
Ingénieur en chef, directeur de service	15,000 à 21,000	3		
Ingénieur principal	10,900 à 17,000	2		
Ingénieur	7,500 à 11,500	15		
Directeur de service des essais électriques	15,000 à 19,000	1		
Chef de section	6,500 à 10,900	1		
Inspecteur	10,900 à 15,000	2		
Contrôleur	»	»		
Chef de division et chef de bureau	10,900 à 15,000	4		
Sous-chef de bureau	8,200 à 10,900	3		
Chef de bureau de dessin	8,900 à 11,500	1		
Sous-chef de bureau de dessin	8,200 à 10,900	1		
Commis	4,500 à 9,400	35		
Dessinateur	5,100 à 9,400	12		
Dessinateur expéditionnaire	4,100 à 8,400	9		
Commis d'ordre	4,100 à 8,400	20		
Dactylographe	4,100 à 7,200	15		
Agréé	3,800 à 7,100	18		
Expéditionnaire	4,100 à 8,400	1		
Chef d'atelier électricien principal	9,000 à 11,000	4		
Chef d'atelier électricien				
Surveillant électricien principal	6,700 à 9,500	20		
Essayeur électricien principal				
Contremaitre électricien principal				
Surveillant électricien				
Essayeur électricien				
Contremaitre électricien				
Visiteur électricien principal				
Préparateur électricien principal				
Brigadier électricien principal				
Visiteur électricien				
Préparateur électricien	5,350 à 8,100	63		
Brigadier électricien				
Brigadier d'usine à gaz principal				
Brigadier d'usine à gaz	5,350 à 7,500	3		
TOTAL		238		
b. Indemnités pour travaux supplémentaires et indemnités diverses			54,600	
c. Frais de déplacements, de tournées, voyages et missions			211,000	
A REPORTER fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,220,000	1,150,900	1,069,100	»	Art. 56. — Même justification qu'à l'article 19.
2,220,000	1,150,900	1,069,100	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		GRADES.	Salaires par an.	Nombre d'agents.		Dépenses par littéra.
				Litt. a	Litt. b	
						REPORT. . . . fr.
d.		Indemnités, intérim, récompenses, etc.	fr.			14,000
e.		Indemnité de résidence				129,880
f.		Primes de recettes. — Ligne vicinale Mons-Boussu				8,200
g.		Indemnité familiale				40,170
h.		Disponibilités illimitées				17,500
i.		Indemnité technique				57,530
		Rémunérations des ouvriers et autres agents, indemnités de toute nature, primes d'économie et de régularité :				
a.		Administration centrale (huissiers, messagers, classeurs, boute-feu).				
b.		Service d'exécution.				
		Conducteur de tramways	4,284 à 6,400	»	68	
		Conducteur auxiliaire de tramways	4,284 à 5,202	»	4	
		Chef électricien	5,814 à 7,038	»	20	
		Électricien	3,049 à 6,426	»	204	
		Sous-électricien	4,590 à 5,891	»	229	
		Chauffeur de machine fixe	5,750 à 4,250	»	2	
		Sous-préparateur électricien	4,590 à 5,661	»	5	
		Chef monteur électricien	5,814 à 7,058	»	15	
		Monteur électricien	5,049 à 6,426	»	49	
		Aide-monteur électricien	4,151 à 4,896	»	48	
		Chef ajusteur électricien	5,814 à 7,058	»	2	
		Ajusteur électricien	5,049 à 6,426	»	15	
		Chef bobineur	5,814 à 7,058	»	1	
		Bobineur	5,049 à 6,426	»	8	
		Aide-bobineur	4,151 à 4,896	»	4	
		Chef ajusteur	5,508 à 6,505	»	1	
		Ajusteur	4,745 à 5,891	»	12	Litt. a . . . 67,137
		Forgeron	4,745 à 5,891	»	1	
		Tourneur	4,745 à 5,891	»	2	Litt. b . . . 4,359,589
		Ouvrier aux machines-outils	4,457 à 5,452	»	2	
		Menuisier	4,713 à 5,891	»	4	
		Peintre	4,590 à 5,661	»	1	
		Maçon	4,590 à 5,661	»	1	
		Paveur	4,590 à 5,661	»	2	
		Magasinier	4,000 à 5,500	»	5	
		Piocheur	3,566 à 3,672	»	5	
		Manœuvre	3,519 à 3,978	»	77	
		Nettoyeur de voitures	3,566 à 3,672	»	12	
		Pointeur	4,000 à 5,500	»	1	
		Appareilleur gazier	4,745 à 5,891	»	1	
		Aide-appareilleur gazier	3,978 à 4,457	»	1	
		Huissier messager	3,750 à 6,100	6	3	
		Classeur	3,750 à 6,100	4	»	
		Nettoyeur et boute-feu	3,519 à 4,284	3	1	
		Ecreuse	1,836	3	2	
			Total	16	804	
c.		Indemnités pour travaux supplémentaires				189,000
d.		Frais de déplacements, découchers, intérim				250,000
e.		Primes d'économie et de régularité et primes Rowan				430,000
f.		Indemnité de résidence				310,000
		A REPORTER.				fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,220,000	1,150,900	1,069,100	»	
5,774,726	6,046,000	»	271 274	ART. 57. — Réduction résultant du transfert du personnel de surveillance dans les cadres des fonctionnaires et employés (art. 56).
7,994,726	7,196,900	1,069,100	271,274	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
7,994,726	7,196,900	1,069,100	271,274	
160,000	160,000	»	»	
13,715,000	12,876,800	838,500	»	ART. 59. — Augmentation résultant de l'extension donnée à l'emploi de l'électricité pour les installations fixes et du gaz pour l'éclairage des trains. D'autre part, ce crédit comprend une somme de 2,658,000 francs transférée de l'article 30 (entretien du matériel) pour des achats de combustibles nécessaires aux divers services de l'Office de l'Electricité. En réalité, cet article présente plutôt une diminution due à la baisse des prix des objets et matières de consommation.
21,869,726	20,233,400	1,907,600	271,274	
AUGMENTATION. . . fr.		1,636,326		
»	»	»	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						
		TRAITEMENTS annuels.	Nombre d'agents.				Dépenses par littéra.	
			Litt. a	Litt. b	Litt. c	Litt. d		
		Directeur général	22,500 à 27,000	1	»	»	»	
		Inspecteur général	22,500 à 27,000	1	»	»	»	
		Directeur d'administration	19,000 à 22,500	1	»	»	»	
		Inspecteur de direction	15,000 à 19,000	2	»	»	»	
		Directeur de service	15,000 à 19,000	»	1	1	»	
		Conseiller nautique	12,200 à 14,000	1	»	»	»	
		Inspecteur	10,900 à 15,000	1	»	2	»	
		Chef de division	10,900 à 15,000	6	»	»	»	
		Chef de bureau principal	10,900 à 15,000	»	1	»	»	
		Chef de bureau	10,500 à 12,200	2	»	3	»	
		Sous-chef de bureau	8,200 à 10,900	6	2	2	»	
		Commis principal	7,900 à 9,400	»	»	4	»	
		Commis	4,100 à 7,600	28	1	12	»	
		Dessinateur	4,100 à 7,600	1	»	1	»	
		Commis d'ordre	5,800 à 8,400	25	5	20	»	
		Expéditionnaire	3,800 à 8,400	1	»	»	»	
		Dactylographe	3,800 à 7,200	7	2	6	»	
		Commissaire maritime	6,000 à 15,000	»	»	12	»	
		Receveur des droits maritimes	5,100 à 12,200	»	»	4	»	
		Receveur de passage d'eau	5,000 à 7,500	»	2	»	»	
		Receveur auxiliaire	4,600 à 6,100	»	5	»	»	
		Receveur de coupons	4,000 à 5,500	»	8	»	»	
		Agent de la police maritime	4,600 à 6,400	»	»	28	»	
		Chef de dépôt principal	9,600 à 10,900	»	1	»	»	
		Chef de dépôt	8,200 à 9,600	»	»	1	»	
		Agent-payeur	2,600	»	»	1	»	
		Encaisseur principal	6,700 à 7,500	»	»	2	»	
		Encaisseur	5,300 à 6,700	»	»	1	»	
		Directeur d'école de navigation	12,500 à 16,200	»	»	2	»	
		Professeur	3,000 à 12,000	»	»	5	»	
		Chargé de cours	750 à 0,100	»	»	14	»	Litt. a.
		Contrôleur	8,200 à 12,200	1	»	»	»	616,400
		Premier instituteur	6,700 à 7,600	»	»	»	1	Litt. b.
		Instituteur	5,700 à 6,100	»	»	»	1	3,620,740
		Commandant	9,700 à 15,700	1	11	»	1	Litt. c.
		Premier lieutenant	8,900 à 10,500	»	9	»	1	3,831,780
		Lieutenant	6,200 à 9,700	»	11	»	2	Litt. d.
		Aumônier	6,500	»	»	»	1	463,420
		Médecin	11,520	»	»	»	2	
		Maître	5,500 à 5,800	»	10	»	5	
		Contremaître (charpentier, voilier, etc.)	5,200 à 5,500	»	54	»	10	
		Matelot-rameur	4,000 à 5,500	»	»	9	»	
		Matelot	4,000 à 5,500	»	87	1	»	
		Matelot	4,900 à 5,200	»	146	50	54	
		Chef pilote	6,900 à 10,500	»	»	11	»	
		Patron	5,500 à 7,900	»	14	18	»	
		Patron-mesureur (Anvers)	5,700 à 7,500	»	»	22	»	
		Patron-mesureur (autres stations)	4,800 à 7,500	»	»	9	»	
		Second	4,900 à 6,400	»	12	12	»	
		Chef-garde de phare	4,600 à 6,400	»	»	4	»	
		Gardien de phare	3,700 à 4,600	»	»	12	»	
		Garde-fanal	2,500 à 4,600	»	»	5	»	
		Signaleur de marées	5,700 à 6,400	»	»	2	»	
		Aide-signaleur de marées	5,700 à 4,900	»	»	5	»	
		Préposé au sauvetage	1,000 à 1,500	»	»	7	»	
		Patron sauveteur	500	»	»	6	»	
		Contremaître sauveteur	400 à 475	»	»	6	»	
		Matelot sauveteur	300 à 375	»	»	60	»	
		Jaugeur	8,900 à 10,500	»	»	5	»	
		A REPORTER		83	342	572	50	

A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
10,081,310	8,701,100	1,380,210	»	ART. 60. — Augmentation résultant du relèvement général des barèmes et d'extensions nécessitées par la mise en ligne de nouvelles unités.
10,081,310	8,701,100	1,380,210	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						
		TRAITEMENTS annuels.	Nombre d'agents.				Dépenses par littéra.	
			litt. a	litt. b	litt. c	litt. d		
		REPORT. . . . fr.						
		<i>Personnel technique.</i>	REPORT . . .	83	342	372	36	
		Ingénieur en chef, directeur de service . . .	15,000 à 21,000	»	»	2	»	
		Ingénieur principal	10,900 à 17,000	»	»	1	»	
		Ingénieur	7,500 à 11,500	»	»	8	»	
		Inspecteur maritime	8,900 à 10,900	»	»	4	»	
		Conducteur mécanicien	9,400 à 11,200	»	»	2	»	
		Conducteur charpentier	7,500 à 10,100	»	»	2	»	
		Sous-conducteur charpentier	5,900 à 7,100	»	»	1	»	
		Mécanicien-chef.	7,500 à 10,500	»	15	3	2	
		Machiniste	6,100 à 7,000	»	23	24	3	
		Machiniste adjoint	4,600 à 6,100	»	30	30	3	
		Contremaître chauffeur	5,200 à 5,500	»	56	3	7	
		Chauffeur	4,000 à 5,500	»	27	7	»	
		Chauffeur	4,900 à 5,200	»	190	64	8	
			TOTAL. . .	83	674	532	79	
e.		Frais de route et de séjour des fonctionnaires et employés ; indemnités, jetons de présence et frais aux membres et collaborateurs des jurys, commissions techniques. Conseil supérieur de la Marine, etc.						182,000
f.		Part de la Marine dans les traitements et indemnités à allouer aux agents des télégraphes chargés de desservir les postes de télégraphie sans fil à bord des navires de l'État						30,000
g.		Indemnités d'embarquement, vivres en nature						640,000
h.		Indemnités pour travaux supplémentaires, coopération, position exceptionnelle, intérim, compensation, etc.						103,000
i.		Indemnité de résidence.						592,500
j.		Indemnité familiale						271,500
k.		Disponibilités illimitées.						30,000
		Traitements d'activité et de disponibilité, salaires, indemnités, frais de route, etc. des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois, indemnités à des agents non salariés :						
a.		Huissiers, messagers et gens de service.						
b.		Lamaneurs, stewardess, gardiens, agents provisoires ou temporaires.						
c.		Ouvriers.						
		A REPORTER. . . . fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
10,081,310	8,701,100	1,380,210	»	
10,081,310	8,701,100	1,380,210	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		GRADES.	Salaires (annuels, mensuels ou journaliers).	Nombre d'agents.			Dépenses par littéra.
				Litt. a	Litt. b	Litt. c	
		REPORT. . . . fr.					
61		Huissier-messenger	5,000 à 6,100	8	»	»	
		Messenger	4,000 à 4,750	6	»	»	
		Concierge	3,700	1	»	»	
		Nettoyeur	J. 11.50 à 14 00	1	»	»	
		Écureuse	J. 6	5	»	»	
		Gardien de feu	M. 400 à 780	»	24	»	
		Gardien	M. 201 à 312	»	16	»	
		Chef d'atelier	616 à 716	»	»	1	
		Contremaître	478 à 678	»	»	10	
		Chef lamaneur	378 à 398	»	1	»	
		Sous-chef lamaneur	312 50 à 354	»	1	»	
		Lamaneur.	291 à 312	»	11	»	Litt. a. 96,800
		Stewardess	312 à 354	»	10	»	Litt. b. 749,500
		Brigadier	416 à 500	»	»	3	Litt. c. 1,451,450
		Agent provisoire ou temporaire	291 à 696	»	76	»	
		Agent provisoire ou temporaire	J. 8 à 20	»	46	»	
		Portier-passeur d'eau.	M. 291 à 312	»	»	1	
		Machiniste d'atelier	333 à 416	»	»	1	
		Visiteur de moteurs	453 à 516	»	»	8	
		Électricien	M. 466 à 604	»	»	2	
		Aide-électricien	J 13.50 à 16.00	»	»	3	
	Manœuvre.	M. 312 à 354	»	»	108		
	Nettoyeur d'embarcadère.	291 à 312	»	»	7		
	Nettoyeur de chaudière	J. 5 à 11,50	»	»	8		
	Chef ouvrier	17.50 à 22.00	»	»	29		
	Homme de métier.	15.00 à 20.00	»	»	80		
	Aide et apprenti	3.00 à 13.50	»	»	2		
		Total.		21	185	269	
	d.	Frais de déplacements, indemnités pour travaux supplémentaires, position exceptionnelle, coopération, etc.					28,000
	e.	Indemnité de résidence.					176,000
	f.	Indemnité familiale					99,000
		A REPORTER fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
10,081,310	8,701,100	1,380,210	»	
2,600,450	2,340,450	260,000	»	ART. 61. — Augmentation résultant de l'ajustement des salaires, décrété en 1921, avec effet rétroactif au 1 ^{er} mai 1920.
12,681,760	11,041,550	1,640,210	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
	a.	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités au personnel pilote :			
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses par littéra.
		Patron-pilote	6,400 à 9,000	25	5,485,700
		Patron-canotier	3,400 à 4,800	10	
		Pilote	4,800 à 8,000	300	
		Pilote-auxiliaire	2,400 à 3,300	59	
		Élève-pilote	3,300 à 4,300	136	
		Matelot-canotier	3,000 à 4,300	60	
		TOTAL		390	
	b.	Frais de déplacements, indemnités, position exceptionnelle, etc.			150,000
	c.	Indemnité familiale			370,000
	d.	Indemnité de résidence			600,000
	e.	Disponibilités illimitées.			20,000
	a.	Remises, indemnités aux pilotes et à d'autres agents de la Marine; primes d'arrestations, vacations aux sauveteurs (<i>crédit non limitatif</i>) :			
		GRADES.		Nombre d'agents.	Dépenses par littéra.
		Patron pilote	Il leur est alloué,	25	5,518,200
		Patron canotier	outre	10	
		Pilote	un traitement fixe,	300	
		Pilote auxiliaire	un tantième	59	
		Élève-pilote	pour cent	136	
		Matelot-canotier	sur la perception des droits	60	
		TOTAL		590	
	b.	Exercices et primes de sauvetage, droits de permanences, primes d'arrestations, etc.			463,000
		A REPORTER. . . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
12,681,760	11,041,550	1,640,210	»	
6,625,700	6,255,200	370 500	»	ART. 62. — L'augmentation résulte du fait que les propositions budgétaires pour 1921 prévoyaient le nombre d'unités que comporte un cadre complet, mais ne tenaient attachement en dépenses que des sommes indispensables pour rétribuer le personnel en service.
5,981,200	5,056,200	925,000	»	ART. 63. — L'augmentation résulte : 1° Du minimum de rétribution à attribuer au personnel pilote; 2° De l'augmentation des taxes pour droits de mouvement au port d'Anvers; 3° De la quote-part à supporter par le Trésor dans les frais de nourriture des pilotes en croisière.
25,288,660	22,352,950	2,935,710	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																										
		REPORT. fr.																																																																																																																										
		Subsides pour l'éducation pratique et théorique des marins. — Surveillance de la pêche :																																																																																																																										
64	a.	Subsides aux caisses de pêcheurs, aux écoles professionnelles de marine et de pêche, bourses d'apprentissage aux mousses de la pêche maritime fr. 1,097,000																																																																																																																										
	b.	Encouragements aux associations, publications, congrès maritimes, aux sociétés nautiques, etc. Récompenses pour actes d'humanité 16,000																																																																																																																										
	c.	Frais de surveillance de la grande pêche et de participation à la police internationale des pêcheries dans la mer du Nord. Ecole des mousses 469,900																																																																																																																										
		Traction et matériel :																																																																																																																										
65	a.	Combustibles, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc. fr. 11,695,300																																																																																																																										
	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyer, mobilier, etc. 3,736,200																																																																																																																										
	c.	Quote-part de la Belgique : 1° dans les frais annuels d'entretien du phare du Cap Spartel ; 2° dans les frais de surveillance des glaces dans l'Atlantique Nord 93,200																																																																																																																										
	d.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais divers des écoles de navigation 137,200																																																																																																																										
SECTION II.																																																																																																																												
TRANSPORTS PAR EAUX INTÉRIEURES.																																																																																																																												
		Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés :																																																																																																																										
a.		Direction centrale du service.																																																																																																																										
b.		Exploitation.																																																																																																																										
c.		Traction et matériel.																																																																																																																										
d.		Contrôle des recettes et matières.																																																																																																																										
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">GRADES.</th> <th rowspan="2">Traitements annuels.</th> <th colspan="4">Nombre d'agents.</th> <th rowspan="2">Dépenses par littéra</th> </tr> <tr> <th>Litt. a</th> <th>Litt. b</th> <th>Litt. c</th> <th>Litt. d</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeur de service</td> <td>13,000 à 19,000</td> <td>2</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td rowspan="2">Litt. a. 131,800</td> </tr> <tr> <td>Chef de bureau</td> <td>10,500 à 12,200</td> <td>2</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Sous-chef de bureau</td> <td>8,900 à 10,900</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>»</td> <td>»</td> <td rowspan="2">Litt. b. 187,670</td> </tr> <tr> <td>Commandant de région</td> <td>10,500 à 11,500</td> <td>»</td> <td>3</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Inspecteur de région</td> <td>9,600</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>»</td> <td>»</td> <td rowspan="2">Litt. c. 73,200</td> </tr> <tr> <td>Chef de port</td> <td>6,900</td> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Commis principal</td> <td>8,200 à 9,400</td> <td>2</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td rowspan="2">Litt. d. 12,100</td> </tr> <tr> <td>Commis</td> <td>4,100 à 7,000</td> <td>1</td> <td>6</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Commis d'ordre</td> <td>5,800 à 8,400</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>2</td> <td>1</td> <td rowspan="2">Litt. d. 12,100</td> </tr> <tr> <td>Dessinateur</td> <td>4,500 à 7,600</td> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Agréé</td> <td>3,600 à 6,200</td> <td>»</td> <td>3</td> <td>»</td> <td>»</td> <td rowspan="2">Litt. d. 12,100</td> </tr> <tr> <td>Dactylographe</td> <td>5,800 à 7,200</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Ingénieur en chef, directeur de service</td> <td>15,000 à 21,000</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td rowspan="2">Litt. d. 12,100</td> </tr> <tr> <td>Chef de section</td> <td>8,000 à 10,500</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Chef d'atelier</td> <td>9,000 à 10,000</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td rowspan="2">Litt. d. 12,100</td> </tr> <tr> <td>Brigadier</td> <td>5,600</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>4</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td></td> <td>TOTAL</td> <td>14</td> <td>25</td> <td>9</td> <td>2</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.				Dépenses par littéra	Litt. a	Litt. b	Litt. c	Litt. d	Directeur de service	13,000 à 19,000	2	»	»	»	Litt. a. 131,800	Chef de bureau	10,500 à 12,200	2	»	»	»	Sous-chef de bureau	8,900 à 10,900	»	2	»	»	Litt. b. 187,670	Commandant de région	10,500 à 11,500	»	3	»	»	Inspecteur de région	9,600	»	2	»	»	Litt. c. 73,200	Chef de port	6,900	»	1	»	»	Commis principal	8,200 à 9,400	2	»	»	»	Litt. d. 12,100	Commis	4,100 à 7,000	1	6	1	1	Commis d'ordre	5,800 à 8,400	5	5	2	1	Litt. d. 12,100	Dessinateur	4,500 à 7,600	»	1	»	»	Agréé	3,600 à 6,200	»	3	»	»	Litt. d. 12,100	Dactylographe	5,800 à 7,200	1	2	»	»	Ingénieur en chef, directeur de service	15,000 à 21,000	1	»	»	»	Litt. d. 12,100	Chef de section	8,000 à 10,500	»	»	1	»	Chef d'atelier	9,000 à 10,000	»	»	1	»	Litt. d. 12,100	Brigadier	5,600	»	»	4	»		TOTAL	14	25	9	2	
GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.				Dépenses par littéra																																																																																																																						
		Litt. a	Litt. b	Litt. c	Litt. d																																																																																																																							
Directeur de service	13,000 à 19,000	2	»	»	»	Litt. a. 131,800																																																																																																																						
Chef de bureau	10,500 à 12,200	2	»	»	»																																																																																																																							
Sous-chef de bureau	8,900 à 10,900	»	2	»	»	Litt. b. 187,670																																																																																																																						
Commandant de région	10,500 à 11,500	»	3	»	»																																																																																																																							
Inspecteur de région	9,600	»	2	»	»	Litt. c. 73,200																																																																																																																						
Chef de port	6,900	»	1	»	»																																																																																																																							
Commis principal	8,200 à 9,400	2	»	»	»	Litt. d. 12,100																																																																																																																						
Commis	4,100 à 7,000	1	6	1	1																																																																																																																							
Commis d'ordre	5,800 à 8,400	5	5	2	1	Litt. d. 12,100																																																																																																																						
Dessinateur	4,500 à 7,600	»	1	»	»																																																																																																																							
Agréé	3,600 à 6,200	»	3	»	»	Litt. d. 12,100																																																																																																																						
Dactylographe	5,800 à 7,200	1	2	»	»																																																																																																																							
Ingénieur en chef, directeur de service	15,000 à 21,000	1	»	»	»	Litt. d. 12,100																																																																																																																						
Chef de section	8,000 à 10,500	»	»	1	»																																																																																																																							
Chef d'atelier	9,000 à 10,000	»	»	1	»	Litt. d. 12,100																																																																																																																						
Brigadier	5,600	»	»	4	»																																																																																																																							
	TOTAL	14	25	9	2																																																																																																																							
66		A REPORTER fr.																																																																																																																										

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES D'EXPLOITATION.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
25,288,660	22,352,950	2,935,710	»	
1,582,900	1,600,800	»	17,900	ART. 64. — Réduction résultant de la baisse à escompter sur le prix des fournitures et des travaux intéressant le service des croiseurs.
15,681,900	16,781,900	»	1,100,000	
				ART. 65. — Réduction résultant de la baisse des prix des objets de consommation et des matières premières.
				ART. 66 et 67.
				Anciens articles { 41. fr. 444,400 45. 428,000 du budget de 1921. { 52. 244,000 58. 100,000
				TOTAL fr. 1,213,400
				Un certain nombre d'agents ont démissionné, d'autres sont désignés pour diverses administrations du département. Les agents temporaires ont été licenciés.
				Le montant proposé pourra être réduit lorsque l'Administration sera fixée sur le réemploi des agents devenus disponibles par suite de la liquidation partielle du service des Transports par eaux intérieures.
43,011,790	40,735,680	2,935,710	1,117,900	

BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
			REPORT. . . . fr.
	<i>e.</i>	Frais de route et de séjour des fonctionnaires et employés ; indemnités, etc.	15,000
	<i>f.</i>	Indemnités pour travaux supplémentaires, position exceptionnelle, intérimis, etc.	5,000
	<i>g.</i>	Indemnité de résidence.	26,560
	<i>h.</i>	Indemnité familiale	7,000
		Traitements et indemnités des fonctionnaires et agents :	
67	<i>a.</i>	Maintenus provisoirement pour la liquidation	186,640
	<i>b.</i>	A transférer dans les autres administrations ou à mettre en disponibilité par suppression d'emploi	202,050
		Traitements d'activité et de disponibilité, salaires, indemnités, frais de route, etc., des messagers, gens de service, agents commissionnés, ouvriers, etc. :	
	<i>a.</i>	Messagers et gens de service	26,500
	<i>b.</i>	Agents commissionnés et ouvriers	1,400,140
68	<i>c.</i>	Récompenses pour actes de vigilance pour les agents de service, pour actes de vigilance et coopération des agents d'autres administrations et de personnes étrangères au service de l'État, rémunération des agents de remorquage payés à la commission, etc.	50,000
	<i>d.</i>	Frais de déplacements, indemnités pour travaux supplémentaires, position exceptionnelle, etc.	4,000
	<i>e.</i>	Indemnité de résidence.	44,000
	<i>f.</i>	Indemnité familiale	11,000
	<i>g.</i>	Primes de toutes natures	40,000
		Traction et matériel :	
	<i>a.</i>	Combustibles, huiles de graissage, essences, objets de consommation divers.	1,200,000
	<i>b.</i>	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc.	280,000
69	<i>c.</i>	Pertes et avaries, accidents, primes d'assurance, frais de comptes chèques-postaux, de douanes, droits de bassins, de navigation, de traction, de pilotage, etc., fournitures de bureau, impressions, annonces, etc.	150,000
	<i>d.</i>	Bureau du service de remorquage gratuit Anvers-Dordrecht, licences, enregistrement et immatriculation des bateaux, etc.	10,000
		A REPORTER.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
43,011,790	40,735,650	2,935,740	1,117,900	
	1,213,400	»	366,380	
388,690				
1,575,640	4,727,300	»	3,151,660	<p style="text-align: center;">ART. 68.</p> <p>Anciens articles { 42 61,500 { 46 3,136,000 { 49 50,000 budget de 1921. { 55 1,500,000</p> <p style="text-align: right;">TOTAL. . . . fr. 4,727,500</p> <p>Même justification qu'à l'article 66. L'activité du service des transports par eaux intérieures est réduite aux seules lignes Anvers-Dordrecht et Gand-Dordrecht; l'effectif des chantiers a été mis en rapport avec les nécessités des services maintenus.</p>
1,640,000	3,730,000	»	2,090,000	<p style="text-align: center;">ART. 69.</p> <p>Anciens articles { 45 20,000 { 44 50,000 { 47 300,000 { 51 10,000 { 54 2,000,000 budget de 1921. { 55 900,000 { 56 400,000 { 57 50,000</p> <p style="text-align: right;">TOTAL. . . . fr. 3,730,000</p> <p>Crédit mis en concordance avec les prévisions; 40 unités seulement restent en exploitation; en outre, les bureaux de tours ne seront pas organisés.</p>
46,616,120	50,406,350	2,935,710	6 725,940	

BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
				REPORT. . . . fr.	
70	.	Location d'allèges et frais accessoires pour le transport des bases alliées vers le Rhin et pour compte d'autres départements ou administrations publiques (service Anvers-Rhin des transports interalliés)			
				TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.	
CHAPITRE V.					
Postes, télégraphes et téléphones.					
SECTION 1^{re}.					
SERVICES COMMUNS.					
Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés :					
a.		Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts.			
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	
				Dépenses par littéra.	
		Directeur de service	13,000 à 19,000	1	
		Chef de bureau principal	10,900 à 15,000	1	
		Chef de bureau.	10,300 à 12,200	1	
		Conservateur	8,900 à 12,200	1	
		Sous-chef de bureau	8,200 à 10,900	3	
		Chef d'atelier	9,000 à 11,000	1	
		Commis	4,100 à 9,400	19	
		Commis d'ordre	3,800 à 8,400	7	
		Agréé	3,000 à 7,100	6	
		Contremaître	6,700 à 9,500	6	
		TOTAL. . .		48	
				Litt. a. . . 248,600	
	b.	Indemnités de résidence et familiale		15,000	
	c.	Indemnités diverses, intérim, position exceptionnelle, etc.		4,000	
	d.	Frais de déplacements		10,000	
				A REPORTER. . . . fr.	

71

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
46,616,120	50,406,350	2,935,710	6,725,940	
1,000,000	1,500,000	»	500,000	ART. 70. — Ancien article 50 du Budget de 1921. Crédit mis en concordance avec les prévisions.
47,616,120	51,906,350	2,935,710	7,225,940	
DIMINUTION. . . fr.		4,290,230		
277,600	277,600	»	»	
277,600	277,600	»	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																																																																								
		REPORT. . . . fr.																																																																								
		Rémunérations des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :																																																																								
	a.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts.																																																																								
	b.	Atelier de l'autographie.																																																																								
	c.	Chauffage et éclairage de l'Hôtel central des Postes et Télégraphes et de l'Hôtel de la Marine. — Surveillance, etc. des locaux.																																																																								
		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">GRADES.</th> <th rowspan="2">Salaires par an (1).</th> <th colspan="3">Nombre d'agents.</th> <th rowspan="2">Dépenses par littéra.</th> </tr> <tr> <th>Litt. a</th> <th>Litt. b</th> <th>Litt. c</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Messageur</td> <td>2,750 à 6,100 »</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>»</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Electricien</td> <td>5,040 à 6,426 »</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>2</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Conducteur de presse</td> <td>5,040 à 7,544 »</td> <td>»</td> <td>5</td> <td>»</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mécanicien, ébéniste, ajusteur-appa- reilleur, visiteur réceptionnaire</td> <td>5,040 à 6,426 »</td> <td>9</td> <td>»</td> <td>4</td> <td>Litt. a. 599,910</td> </tr> <tr> <td>Magasinier</td> <td>4,745 à 5,800 80</td> <td>9</td> <td>»</td> <td>1</td> <td>Litt. b. 52,752</td> </tr> <tr> <td>Imprimeur, ponçeur, chauffeur, menui- sier, peintre, maçon</td> <td>4,500 à 5,661 »</td> <td>2</td> <td>7</td> <td>22</td> <td>Litt. c. 187,531</td> </tr> <tr> <td>Ajusteur</td> <td>4,500 à 5,661 »</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>5</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Préparateur</td> <td>4,151 à 5,202 »</td> <td>24</td> <td>»</td> <td>»</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Manœuvre et nettoyeur d'appareils</td> <td>5,072 à 4,264 »</td> <td>90</td> <td>»</td> <td>6</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>TOTAL</td> <td>155</td> <td>10</td> <td>58</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				GRADES.	Salaires par an (1).	Nombre d'agents.			Dépenses par littéra.	Litt. a	Litt. b	Litt. c	Messageur	2,750 à 6,100 »	1	»	»		Electricien	5,040 à 6,426 »	»	»	2		Conducteur de presse	5,040 à 7,544 »	»	5	»		Mécanicien, ébéniste, ajusteur-appa- reilleur, visiteur réceptionnaire	5,040 à 6,426 »	9	»	4	Litt. a. 599,910	Magasinier	4,745 à 5,800 80	9	»	1	Litt. b. 52,752	Imprimeur, ponçeur, chauffeur, menui- sier, peintre, maçon	4,500 à 5,661 »	2	7	22	Litt. c. 187,531	Ajusteur	4,500 à 5,661 »	»	»	5		Préparateur	4,151 à 5,202 »	24	»	»		Manœuvre et nettoyeur d'appareils	5,072 à 4,264 »	90	»	6			TOTAL	155	10	58	
GRADES.	Salaires par an (1).	Nombre d'agents.			Dépenses par littéra.																																																																					
		Litt. a	Litt. b	Litt. c																																																																						
Messageur	2,750 à 6,100 »	1	»	»																																																																						
Electricien	5,040 à 6,426 »	»	»	2																																																																						
Conducteur de presse	5,040 à 7,544 »	»	5	»																																																																						
Mécanicien, ébéniste, ajusteur-appa- reilleur, visiteur réceptionnaire	5,040 à 6,426 »	9	»	4	Litt. a. 599,910																																																																					
Magasinier	4,745 à 5,800 80	9	»	1	Litt. b. 52,752																																																																					
Imprimeur, ponçeur, chauffeur, menui- sier, peintre, maçon	4,500 à 5,661 »	2	7	22	Litt. c. 187,531																																																																					
Ajusteur	4,500 à 5,661 »	»	»	5																																																																						
Préparateur	4,151 à 5,202 »	24	»	»																																																																						
Manœuvre et nettoyeur d'appareils	5,072 à 4,264 »	90	»	6																																																																						
	TOTAL	155	10	58																																																																						
		(1) Plus des chevrons d'ancienneté.																																																																								
	d.	Rétribution éventuelle du personnel provisoire de renfort : cas d'encombrement ou d'urgence			50,000																																																																					
	e.	Indemnités pour travaux supplémentaires et pénibles			20,000																																																																					
	f.	Indemnités diverses : récompenses, position exceptionnelle, frais de funérailles, travaux d'écritures, etc.			5,000																																																																					
	g.	Indemnités de résidence et familiale.			100,000																																																																					
	h.	Indemnité pour l'exercice des fonctions de chef ouvrier			6,000																																																																					
		Matériel, machines, outils, approvisionnements divers, etc. :																																																																								
	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures fr.			172,000																																																																					
	b.	Éclairage et chauffage			378,000																																																																					
	c.	Entretien et remise en état des locaux et du mobilier, loyers.			270,000																																																																					
	d.	Entretien et remplacement du matériel et de l'outillage			33,000																																																																					
	e.	Approvisionnements divers, menues dépenses			85,000																																																																					
		A REPORTER. . . . fr.																																																																								

72

73

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
277,600.	277,600	»	»	
1,021,493	872,860	148,333	»	ART. 72. — Augmentation résultant notamment d'extensions d'emplois justifiées par les nécessités du service; de la rétribution du travail extraordinaire aux ouvriers itinérants, par suite de l'application de la loi sur la journée de 8 heures, de l'octroi d'une indemnité journalière aux chefs ouvriers et du relèvement des salaires.
938,000	1,058,000	»	120,000	ART. 73. — Crédit mis en concordance avec les prévisions.
2,236,793	2,208,460	148,333	120,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1922

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		TRAITEMENTS	NOMBRE D'AGENTS.		DÉPENSES PAR LITTÉRA.
		ANNUELS.	LITT. a	LITT. b	
REPORT. fr.					
SECTION II.					
POSTES.					
Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés :					
a.		Direction centrale et services provinciaux.			
b.		Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemin de fer et postes), bureaux ambulants, service du timbre et service des bâtiments.			
		GRADES.	TRAITEMENTS ANNUELS.	NOMBRE D'AGENTS. LITT. a LITT. b	DÉPENSES PAR LITTÉRA.
		Directeur général	22,500 à 27,000	1 »	
		Inspecteur général	22,500 à 27,000	1 »	
		Directeur d'administration	19,000 à 22,500	3 »	
		Inspecteur de direction	15,000 à 19,000	7 »	
		Directeur de service	15,000 à 19,000	14 »	
		Architecte en chef, directeur de service	13,000 à 19,000	» 1	
		Inspecteur	10,900 à 15,000	2 »	
		Chef de division	10,900 à 15,000	23 »	
		Chef de bureau (administration centrale)	10,500 à 12,200	2 »	
		Architecte principal	10,900 à 15,000	» 1	
		Architecte	6,300 à 10,900	» 4	
		Chef de bureau principal	10,900 à 15,000	5 29	
		Conservateur du timbre	8,900 à 12,200	» 1	
		Chef de fabrication du timbre	8,900 à 12,200	» 1	
		Chef de bureau (directions circonscriptionnaires et service ambulant et de dessin)	10,500 à 12,200	4 2	Litt. a . . . 9,013,068
		Chef de bureau (bureaux de perception)	9,600 à 12,200	» 42	Litt. b . . . 30,249,019
		Sous-chef de bureau	8,200 à 10,900	124 164	
		Sous-chef de bureau de dessin	8,200 à 10,900	» 1	
		Contrôleur principal	10,900 à 15,000	10 »	
		Contrôleur	8,200 à 12,200	19 »	
		Chef de dépôt principal	9,600 à 10,900	1 »	
		Percepteur et percepteur principal	5,100 à 14,000	» 625	
		Commis et commis principal	4,100 à 9,400	488 2,166	
		Dessinateur et dessinateur principal	4,800 à 9,400	» 6	
		Commis d'ordre	5,800 à 8,400	554 988	
		Chef expéditionnaire	6,800 à 8,800	2 »	
		Aide au service des chèques et virements postaux	5,800 à 7,200	395 »	
		Sous-percepteur	2,550 à 5,100 + 400	» 642	
		Agent de dépôt	1,200 à 1,800	» 8	
		Gérant d'agence	1,200 à 1,500	» 140	
		TOTAL		1,655 4,821	
c.		Traitements de disponibilité			60,000
d.		Indemnités pour travaux supplémentaires, etc.			325,000
e.		Frais de déplacements			406,000
f.		Frais d'intérim, indemnités pour changement de résidence.			1,394,000
g.		Remises aux gérants d'agence.			45,000
h.		Indemnités de résidence et familiale			2,800,000
i.		Récompenses, secours, etc.			279,650
A REPORTER. fr.					

DEVELOPPEMENTS. — DEPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS Demandes POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,236,793	2,208,460	148,333	120,000	
44,571,737	37,449,812	7,121,925	"	ART. 74. — Augmentation résultant du relèvement des tarifs, du renfort de personnel nécessité notamment par le développement du service des chèques-postaux, de l'incorporation à la Belgique des cercles d'Eupen et de Malmédÿ, de transformations d'emplois, etc.
46,808,530	39,658,272	7,270,258	120,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
				REPORT. . . . fr.
		Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des facteurs :		
	u.	Surveillance du personnel, tri des correspondances, distribution à domicile.		
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.
				Dépenses par litera.
		Vérificateur	7,100 à 9,500	1
		1 ^{er} chef facteur	7,500 à 9,100	19
		Chef facteur et chef facteur principal	6,000 à 8,500	61
		Facteur-trieur	4,700 à 7,200	408
		Interprète	4,500 à 6,800	8
		Facteur	5,800 à 6,100	9,022
		TOTAL		9,516
				} Litt. a. . . 41,609,129
75	b.	Indemnités pour travaux extraordinaires		400,000
	c.	Secours, frais de funérailles, intérim		373,354
	d.	Haute-paye		1,924,500
	e.	Aides-facteurs, tournées supplémentaires		3,076,750
	f.	Frais de remplacement. Congés		7,156,667
	g.	Frais de déplacements		150,000
	h.	Indemnité de résidence		2,698,510
	i.	Salaires des aides du service d'exécution		2,560,330
	j.	Indemnité familiale		988,460
	k.	Disponibilités illimitées;		50,000
76	»	Transport des facteurs		
				A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
46,808,530	39,658,272	7,270,258	120,000	
60,987,700				
	56,830,800	4,286,900	»	ART. 75. — Même justification qu'à l'article 72.
130,000				ART. 76 (nouveau). — Crédit transféré de l'article 75 en suite de la loi sur la comptabilité des dépenses engagées.
107,926,230	96,489,072	11,557,158	120,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
				REPORT. . . fr.	
		Traitements d'activité et de disponibilité, salaires et indemnités des agents payés à la tâche et à la journée :			
		GRADES.	Traitements et salaires.	Nombre d'agents.	
				Dépenses par littéra.	
	a.	Aide-messager, aide-classeur, messenger, classeur, huissier et chef classeur	2,750 à 6,100	249	1,398,330
		Apprenti imprimeur et imprimeur au service des chèques	2,750 à 6,100	42	
77	b.	Nettoyeur	J. 11.50 à 14.00	40	743,000
		Boute-feu	11.50 à 15.00		
		Écureuse	1 franc par heure.	167	
	c.	Surveillant du service des bâtiments.	5,800 à 9,500	12	73,800
	d.	Agent du timbre	J 15.00 à 18.50	75	360,110
	e.	Mécanicien	16.00 à 20.00	7	36,470
		Contremaître	0,700 à 9,500	1	
			TOTAL	501	
	f.	Indemnité de résidence.			207,000
	g.	Indemnité familiale			71,000
78		Part d'intervention de l'Administration dans les frais d'habillement des facteurs			
	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, malles-postes, carrioles entre les bureaux et les stations fr.			1,429,138
79	b.	Transport des dépêches par des piétons entrepreneurs.			8,000
	c.	Frais de traction des bureaux ambulants sur les lignes concédées			32,850
80		Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garanti, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers (crédit non limitatif)			
					A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
107,926,230	96,489,072	11,557,158	120,000	
2,893,710	2,440,800	452,910	»	ART. 77. — L'augmentation se justifie par certaines extensions à réaliser dans le cadre du personnel ouvrier : création d'emplois de mécaniciens, de classeurs et d'imprimeurs au service des chèques, ainsi que par le relèvement des barèmes.
1,933,050	1,999,850	»	66,800	ART. 78. — Réduction résultant de la baisse du prix des matières.
2,469,988	841,030	1,628,958	»	ART. 79. — Augmentation résultant de la création de trains postaux de nuit.
120,000	120,000	»	»	
118,342,978	101,890,752	13,639,026	186,800	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
115,342,978	101,890,752	13,639,026	186,800	
10,000	10,000	»	»	
10,549,000	10,986,000	»	437,000	ART. 82. — Réduction résultant de la baisse du prix des matières. — Cet article prévoit le crédit nécessaire à l'instauration prochaine d'un service d'autos-camions pour le transport des dépêches dans l'agglomération bruxelloise.
10,000	3,500	6,500	»	ART. 83 — Augmentation destinée à couvrir la différence éventuelle de change qu'occasionne le règlement, en francs suisses, des frais du Bureau international.
125,911,978	112,890,252	13,645,526	823,800	

BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . fr.				
SECTION III.						
TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.						
Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés :						
a.		Direction générale, service central et surveillance du service.				
b.		Bureaux de transmission et de réception, sections techniques.				
c.		Bureaux centraux téléphoniques.				
		TRAITEMENTS annuels.	Nombre d'agents.			Dépenses par littera.
GRADES.			Litt. a	Litt. b	Litt. c	
		22,500 à 27,000	1	»	»	
		22,500 à 27,000	1	»	»	
		21,000 à 22,500	6	»	»	
		15,000 à 21,000	6	»	»	
		11,500 à 17,600	15	»	»	
		7,500 à 11,500	18	10	5	
		15,000 à 19,000	1	»	»	
		10,900 à 15,000	2	»	»	
		6,500 à 10,900	5	»	»	
		14,000 à 17,000	1	1	»	
		10,900 à 11,000	5	2	»	
		6,500 à 10,900	2	3	»	
		19,000 à 22,500	2	»	»	
		15,000 à 19,000	15	»	»	
		10,900 à 15,000	8	»	»	Litt. a.
		10,900 à 15,000	29	»	»	4,387,320
		10,900 à 15,000	14	»	»	
		10,900 à 15,000	3	»	»	
		10,900 à 14,000	»	11	4	Litt. b.
		9,600 à 12,200	»	61	21	16,829,710
		8,200 à 10,900	91	128	15	
		8,200 à 10,900	2	»	»	
		10,900 à 15,000	12	»	»	Litt. c.
		8,000 à 12,200	9	»	»	8,083,820
		10,500 à 14,000	»	8	»	
		10,500 à 12,200	»	20	»	
		8,900 à 10,900	»	24	»	
		7,600 à 9,600	»	33	»	
		5,700 à 8,800	»	15	»	
		8,200 à 12,200	»	1	»	
		9,000 à 11,000	8	2	4	
		4,100 à 9,400	184	1,039	155	
		4,500 à 9,400	20	»	1	
		4,100 à 8,400	»	»	21	
		5,800 à 8,400	52	470	158	
		6,700 à 8,800	1	3	»	
		6,700 à 9,500	12	46	25	
		5,800 à 9,500	8	17	14	
		5,800 à 9,500	10	»	1	
		5,800 à 8,400	1	»	»	
		7,200 à 8,800	3	»	»	
		5,600 à 7,100	16	1,244	1,087	
		TOTAL. . .	527	3,138	1,480	
A REPORTER. . . . fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS Il s POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
125,911,978	112,890,252	13,645,526	623,800	
33,690,750	30,392,745	3,298,035	»	ART. 84. — Même justification qu'à l'article 74.
159,602,728	143,282,967	16,943,561	623,800	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
159,602,728	143,282,967	16,943,561	623,800	
20,606,066	19,323,764	1,282,302	»	ART. 83. — Augmentation résultant de quelques améliorations de cadres, du recrutement du personnel nécessité par l'accroissement du trafic — principalement du trafic téléphonique, — du relèvement des barèmes, etc.
180,208,794	162,606,731	18,223,863	623,800	

BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
			REPORT. . . . fr.
		Entretien des lignes et des bureaux, fournitures diverses :	
	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures, livres et journaux techniques, etc. fr.	2,840,000
	b.	Éclairage et chauffage	1,107,000
86	c.	Entretien des locaux et du mobilier.	776,000
	d.	Entretien des lignes et des appareils	3,838,000
	e.	Objets de consommation ; menues dépenses	693,000
	f.	Loyers, indemnités pour occupation de terrains et immeubles	370,000
87	»	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc.)	
88	»	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne	
89	»	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques et téléphoniques sous-marins anglo-belges (Les crédits portés aux articles 86 et 89 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)	
		TOTAL DU CHAPITRE V.	fr.
		CHAPITRE VI.	
		DÉPENSES GÉNÉRALES.	
		<i>Secours.</i>	
90	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, ainsi qu'à des ouvriers salariés, à leurs femmes, veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse	
		<i>Caisse des ouvriers.</i>	
	a.	Pensions des ouvriers fr.	1,000,000
91	b.	Subvention pour contribuer aux charges diverses de l'institution	159,188
	c.	Secours à d'anciens ouvriers ou à leurs familles se trouvant dans une situation nécessitéeuse	5,500
		A REPORTER	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
180,208,794	162,606,731	18,225,863	623,800	
9,624,000	7,723,000	1,896,000	»	ART. 86. — Augmentation résultant de l'accroissement des dépenses d'entretien par suite de l'extension des installations et du rétablissement de celles qui avaient été détruites, etc.
56,000	56 000	»	»	
20,000	18,000	2,000	»	ART. 88. — Augmentation destinée à couvrir la différence éventuelle sur le change suisse.
300,000	240,000	260,000	»	ART. 89. — Les réparations de câbles sont devenues très onéreuses. Notre quote-part s'est élevée pour 1920 à L. 11,683-7-9 pour un seul câble.
190,408,794	170,648,731	20,383,863	623,800	
AUGMENTATION. . . fr.		19,760,063		
45,000	45,000	»	»	
1,164,688	»	1,164,688	»	ART. 91. — En 1921, ce crédit était compris dans l'article 89.
1.209.688	45,000	1,164,688	»	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,209,688	45,000	1,164,688	»	
75,000	»	75,000	»	ART. 92. — En 1921, ce crédit était compris dans l'article 90.
42,500	30,000	12,500	»	ART. 95. — Augmentation nécessaire en vue d'accorder éventuellement à certaines veuves un secours qui compense la perte résultant d'un traitement temporairement préjudiciable du fait de l'application de la loi du 5 juin 1920 sur les pensions.
1,327,183	75,000	1,252,188	»	
AUGMENTATION. . . fr.		1,252,188		
2,000	2,000	»	»	
195,000	195,000	»	»	
10,000	10,000	»	»	
207,000	207,000	»	»	
28,797,730	28,589,524	208,206	»	ART. 97. — Chiffre mis en rapport avec le montant de la dette des Administrations de la Marine, des Postes et des Télégraphes.
6,390,000	6,390,000	»	»	ART. 98. — Part des administrations du tableau C dans les crédits de 14,000,000 de francs et de 200,000 francs alloués en 1921.
3,600,000	»	3,600,000	»	ART. 99. — Jusqu'en 1921, ce crédit a figuré au budget de la Dette publique. Il y a lieu de le porter au présent Budget pour 1922, au même titre que les charges financières et les pensions.
38,787,730	34,979,524	3,808,206	»	
AUGMENTATION. . . fr.		3,808,206		

BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IX.		
Dépenses diverses.		
100		Subside pour le ravitaillement et le service des économats
		Marine. — Renouvellement du matériel flottant, etc. :
	a.	Radoubs :
101		Radoub du <i>Remorqueur n° 4</i> 20,000
		Radoub du <i>Jan Breydel</i> 1,727,000
	b.	Bateaux transbordeurs :
		Un navire pour le service « Waes » 1,890,000
102	»	Intervention du Gouvernement à concurrence d'une somme maxima de 750,000francs dans la constitution d'un fonds de garantie en faveur d'une mutualité d'assurance maritime des voiliers de pêche du littoral flamand dont l'établissement est projeté par la Commission de pêche maritime de la Flandre Occidentale (3 ^e annuité)
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
200,000	200,000	»	»	
3,637,000	5,185,000	»	1,548,000	Art. 101. — Crédit mis en concordance avec les prévisions.
75,000	75,000	»	»	
3,912,000	5,460,000	»	1,548,000	
DIMINUTION. . . fr.		1,548,000		

BUDGET DU L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
A.	I. Administration centrale.
B.	II. Chemins de fer
	III. Office des services de l'électricité
	IV. Marine
	V. Postes, télégraphes et téléphones.
C.	VI. Dépenses générales
	VII. Remboursements
	VIII. Charges financières et pensions
	IX. Dépenses diverses
TOTAL DU TABLEAU I (Ministère des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes. — Dépenses d'exploitation) . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,686,104	3,677,907	1,008,197	»	
1,052,053,910	997,176,938	54,878,972	»	
21,869,726	20,233,400	1,636,326	»	
47,616,120	51,906,350	»	4,290,230	
190,408,794	170,648,731	19,760,063	»	
1,327,188	75,000	1,252,188	»	
207,000	207,000	»	»	
38,787,730	34,979,524	3,808,206	»	
3,912,000	5,460,000	»	1,548,000	
1,360,870,572	1,284,364,830	82,343,932	5,838,230	
AUGMENTATION . . . fr.		76,505,722		

(124)

DÉVELOPPEMENTS

DU

**BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES
ET TÉLÉGRAPHES POUR L'EXERCICE 1922**

TABLEAU II

RECETTES D'EXPLOITATION

NOTE

à l'appui des évaluations de recettes

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

TABLEAU II. — RECETTES

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS	
		proposées pour 1922.	adoptées pour 1921.
1	<i>Administration centrale.</i> — Intervention des autres Départements dans les dépenses du Comité supérieur de contrôle fr.	468,356	»
2	<i>Chemins de fer</i>	1,000,000,000	940,000,000
3	Produits divers encaissés par le Département des Finances pour compte du Chemin de fer, pour location de terrains, etc	1,400,000	1,400,000
4	<i>Télégraphes et Téléphones</i>	62,000,000	54,363,000
5	<i>Postes :</i>		
	Taxes des correspondances en général fr. 54,306,300		
	Taxes sur les mandats et bons de poste 1,490,000		
	Produit du Service des Chèques et Virements postaux 4,000,000		
	Taxes sur les abonnements 500,000	61,226,300 ⁽¹⁾	62,068,850 ⁽¹⁾
	Taxes sur les effets de commerce 900,000		
	Taxes sur les permis de pêche 30,000		
	<i>Marine :</i>		
6	Produit du Service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	8,300,000	9,600,000
7	Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête de Flandre	580,000	480,000
8	Produit des actes des Commissariats maritimes	200,000	250,000
9	Produit des droits de pilotage et de remorque	4,950,000	4,900,000
10	Produit des droits d'écluse	300	300
11	Produit du Service d'inspection maritime	50,000	»
12	Produit du Service des transports par eaux intérieures	3,000,000	4,500,000
	TOTAL DES RECETTES. fr.	1,142,174,956	1,077,562,150
			AUGMENTATION. . fr.

(1) Non compris la part de 41 % dévolue au fonds communal : 38,773,700 francs en 1922 (37,934,150 francs en 1921).

MARINE, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

D'EXPLOITATION.

DIFFÉRENCES		OBSERVATIONS.
en plus.	en moins.	
468,356	»	ART. 1 ^{er} . — En vue de simplifier la liquidation des dépenses du Comité supérieur de contrôle, les crédits nécessaires au fonctionnement de cet organisme ont été inscrits en totalité au Budget du Chemin de fer.
60,000,000	»	ART. 2. — Le trafic actuel permet d'escompter pour 1922 une augmentation de recettes assez importante. Il n'est pas exagéré d'espérer que celles-ci atteindront le milliard.
»	»	
7,637,000	»	ART. 4. — Les faits constatés permettent d'escompter pour 1922 un produit de 7,637,000 francs supérieur à celui prévu pour l'exercice 1921.
»	842,550	ART. 5. — Les recettes postales ordinaires pour le premier semestre 1921 s'élèvent approximativement à 41,770,000 francs. Tenant compte de ce qu'en moyenne la recette du premier semestre représente les 46 52 % du total de l'année et de ce que les nouvelles augmentations de taxes, tant internes qu'internationales, n'ont pas été appliquées en janvier et février 1921, on peut évaluer le produit de l'année 1922 à 100,000,000 de francs. Dédution faite du produit du Service des Chèques et Virements, des taxes sur les abonnements aux journaux, des taxes sur les effets de commerce et des taxes sur les permis de pêche, recettes estimées à 5,430,000 francs qui ne donnent pas lieu à prélèvement, la part de 41 % dévolue au fonds communal s'établit donc sur 94,570,000 francs à 38,773,700 francs.
		* * *
»	1,300,000	Le produit du Service des Chèques et Virements s'élevait, en 1921, à 6,000,000 de francs (1,500,000 francs pour les taxes et 4,500,000 francs pour les revenus des capitaux). En 1922, l'Administration des Postes ne peut plus faire état que de 4,000,000 de francs représentant les recettes provenant uniquement des taxes postales, attendu que, le Ministère des Finances ne liquide plus à la Poste les revenus relatifs aux capitaux disponibles, ceci afin de ne pas compliquer inutilement les comptes de l'État.
100,000	»	ART. 6. — Évaluation basée sur la recette présumée de 1921, soit 7,900,000 francs. Celle-ci est inférieure de 1,700,000 francs à l'estimation portée au Budget; la différence s'explique par : 1° La diminution des transports des colis; 2° La création de billets à prix réduits (pour excursionnistes); 3° La non-réalisation du projet de transport des troupes britanniques; 4° La création du service Zeebrugge-Harwich;
»	50,000	5° La faible progression du mouvement des voyageurs (2.41 % à fin juillet contre 60 % en 1920).
50,000	»	ART. 7. — Recette présumée de 1921 : 570,000 francs. Celle de 1922 est portée à 580,000 francs, en raison de l'intensification du transport des voyageurs entre les deux rives.
»	»	ART. 9. — D'après les résultats des six premiers mois de 1921, les recettes de cette année n'atteindront pas les prévisions : 4,500,000 francs au lieu de 4,900,000 francs. Quoique l'on puisse escompter une amélioration dans le mouvement maritime de nos différents ports, et tout en tenant compte aussi de ce que le tarif des droits de mouvements est décuplé, il est toutefois prudent de ne prévoir que 4,800,000 francs pour la recette du pilotage et 150,000 francs pour la remorque, soit au total 4,950,000 francs.
50,000	»	
»	1,500,000	ART. 8 et ART. 11 (nouveau). — Les recettes du service d'inspection maritime ont été ajoutées en 1921 au produit des actes des Commissariats maritimes. En 1922, ces deux produits figurent sous des rubriques distinctes, mais dans l'ensemble ils sont évalués sur la même base qu'en 1921.
68,303,356	3,692,550	ART. 12. — L'activité du Service des transports par eaux intérieures est réduite aux seules lignes Anvers-Dordrecht et Gand-Dordrecht.
64,612,806		

(128)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES
ET TÉLÉGRAPHES POUR L'EXERCICE 1922

TABLEAU III

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

NOTE

à l'appui des prévisions de dépenses

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES POUR L'EXERCICE 1922

Note à l'appui des prévisions de dépenses.

ART. 1^{er} DU TABLEAU. — *Administration centrale. — Vie chère.*

Crédit demandé : 236,175 francs.

Octroi d'indemnités de vie chère au personnel.

ART. 2 DU TABLEAU. — *Chemin de fer. — Voies et Travaux.*

Crédit demandé : 65,000,000 de francs.

Ce crédit est destiné à la réalisation et au parachèvement des travaux énumérés ci-après :

A. — *Travaux* : Aménagement des gares de : Aerschot, Angleur et Angleur-Aguesse, Arlon, Ath, Athus, Charleroi-Sud-Quai, Courtrai, Denderleeuw, Fleurus, Gembloux, Hasselt, Jambes, Jemelle, Knocke, La Sambre, Liège-Guillemins, Louvain, Marcinelle, Mariembourg, Montignies, Montzen, Namur, Ottignies, Ransart, Schaerbeek, Schaerbeek-Josaphat, Tamines, Tirlemont, Turnhout, Wavre.

Construction de bâtiments de recettes, hangars aux marchandises, remises aux locomotives, bâtiments pour services divers et agrandissement et parachèvement de bâtiments existant à Ans, Anvers-Nord, Bruges, Gare aux marchandises de la Petite Ile à Bruxelles-Midi, Courtrai, Haine Saint-Pierre, Hasselt, Hoboken, Jemappes, Jemelle, Libramont, Lodelinsart, Louvain, Luttre, Montignies, Ottignies, Ostende-Maritime, Saint-Ghislain, Schaerbeek.

Alimentation d'eau et modifications aux installations existantes des gares d'Haine Saint-Pierre, Jemelle, Libramont, Schaerbeek.

Construction et renforcement d'ouvrages d'art, suppression de passages à niveau à Braine-le-Comte, Denderleeuw, Louvain, Mons, Montzen, Schaerbeek.

Acquisitions de terrains pour l'exécution de travaux d'aménagement des stations et haltes, construction de bâtiments, établissement de voies de garage, construction d'ouvrages d'art, etc. fr. 20,000,000

REPORT. . . fr. 20,000,000

B. — *Travaux généraux* : Création de haltes et aménagement de haltes existantes (bâtiments, voies, signaux, abris), menus travaux divers de voies, établissement de voies de manœuvres, voies de garage, liaisons, cul-de-sacs de sécurité. — Pavages de cours aux marchandises, prolongement de trottoirs et de quais dans les stations. — Ponts à peser les chariots et les wagons. — Caniveaux pour chauffage des trains, colonnes hydrauliques. — Amélioration et extension des parcs à charbon. — Installation pour désinfection des wagons, matériel de la voie, rails, accessoires, ponts à peser, jauges, colonnes hydrauliques, etc.

Ballast, mobilier, ameublement, machines diverses, etc., pour le service central de comptabilité et de contrôle des dépenses, instruments, outils en extension, salaires des agents préposés à l'étude et à la surveillance de travaux neufs, dessinateurs temporaires et surveillants

9,000,000

C. — *Constructions de lignes nouvelles et courbes de raccordement, modifications et parachèvement de lignes existantes, travaux et acquisitions de terrains*. — Ath : détournement des lignes vers Tournai et Lessines; Schaerbeek à Hal; Fexhe à Kinkepois. — Raccordement de Montignies, Bouffioulx, Ceinture Ouest de Gand. — Lignes du bassin minier de la Campine.

Acquisitions de terrains pour construction de lignes nouvelles, de courbes de raccordement et modifications aux lignes existantes.

8,000,000

D. — *Établissement de doubles voies et parachèvement* : Lignes de Virton à Lamorteau, Virton, Bertrix, Houyet. Landen, Ramillies, Gembloux, Ligny-Sud, Jemeppe-sur-Sambre, Denderleeuw à Gand Saint-Pierre, Ransart à Vieux-Campinaire. — Acquisitions de terrains pour établissement de doubles voies

3,500,000

E. — *Travaux neufs de signalisation*

4,000,000

F. — *Installations*. — *Traction et matériel* : Chaudronneries aux ateliers centraux de Salzinnes, Luttre, Cuesmes et Malines. — Ateliers de réparations de Loncin. — Ateliers de réparations de wagons à Monceau et Saint-Ghislain. — Atelier et remise aux voitures à Ostende. — Remise aux locomotives de Liège (Côte d'or), Ottignies, Ostende-Maritime. — Agrandissement des installations de la traction et du matériel à Anvers-Nord

20,000,000

G. — *Domages-intérêts pour inexécution de travaux* . . . fr.

500,000

TOTAL DE L'ARTICLE . . . fr.

65,000,000

ART. 3 DU TABLEAU. — *Chemin de fer. — Traction et matériel.*

Crédit demandé : 11,820,000 francs.

Ce crédit est destiné aux dépenses suivantes :

a) Équipement au chauffage à la vapeur d'un certain nombre de voitures.	fr.	1,000,000
b) Outillage, appareils de levage, etc.		10,820,000
TOTAL DE L'ARTICLE		<u>fr. 11,820,000</u>

ART. 4 DU TABLEAU. — *Chemin de fer. -- Vie chère.*

Crédit demandé : 50,768,000 francs.

Octroi d'indemnités de vie chère au personnel.

ART. 5 DU TABLEAU. — *Service de l'électricité.*

Crédit demandé : 7,514,000 francs.

Installations nouvelles et extensions d'éclairage électrique	fr.	3,356,000
Installations de moteurs, pompes, tracteurs, grues et transbordeurs électriques		3,407,000
Création d'une usine de compression du gaz de ville et complément d'installation des usines en activité		125,000
Extension des installations électriques du laboratoire des essais.		400,000
Ligne vicinale Mons-Boussu : modifications à 4 voitures; établissement de la double voie dans la traversée de la commune de Jemappes; prolongement de la ligne vicinale jusqu'à la Place Léopold à Mons; aménagement d'un atelier de peinture et d'une salle d'attente à Quaregnon-Central		226,000
TOTAL DE L'ARTICLE.		<u>fr. 7,514,000</u>

ART. 6 DU TABLEAU. — *Service de l'électricité. — Vie chère.*

Crédit demandé : 396,600 francs.

Octroi d'indemnités de vie chère au personnel.

ART. 7 DU TABLEAU. *Services de la marine.*

Crédit demandé : 3,283,000 francs.

Canots et canots à moteurs : canots de sauvetage pour bateaux-pilotes à vapeur; canot à moteur pour le pilotage à Ostende; troisième vedette pour le service des constructions maritimes, à Ostende fr. 141,000

Le crédit de 50,000 francs inscrit au Budget de 1921 pour l'acquisition de canots de sauvetage n'a pas été engagé.

Machines, outils et engins de sauvetage : foreuse, tour, raboteuse, corsets, radeaux, bouées, etc. 75,000

Bateaux à vapeur. — Acquisition, appropriation, aménagement : transformation de chalutiers en bateaux-pilotes à vapeur; acquisition d'un bateau à vapeur pour le service Anvers-Tête-de-Flandre. 2,699,000

Télégraphie sans fil sur les paquebots et les bateaux-phares. 118,000

Transports par eaux intérieures : 250,000 francs.

Aménagement des bureaux des services d'exécution, achat de mobilier. fr. 25,000

Parachèvement du chantier de Sainte-Anne-lez-Anvers, pour effectuer les travaux d'entretien aux allèges et remorqueurs 100,000

Acquisition d'unités fluviales; mise en état et gréement. 100,000

Essai d'appareils nouveaux 25,000

TOTAL DE L'ARTICLE. . . . fr. 3,283,000

ART. 8 DU TABLEAU. — *Services de la Marine. — Vie chère.*

Crédit demandé : 2,312,700 francs.

Octroi d'indemnités de vie chère au personnel de la marine et des transports par eaux intérieures.

ART. 9 DU TABLEAU. — *Administration des Postes.*

Crédit demandé : 2,698,980 francs.

Construction et parachèvement de nouveaux locaux; installation de chauffage central; achat de machines pour l'impression des timbres en taille douce; électrification de locaux; acquisition de mobilier pour le service des chèques-postaux, etc.

ART. 10 DU TABLEAU. — *Administration des Postes. — Vie chère.*

Crédit demandé : 14,885,000 francs.

Octroi d'indemnités de vie chère au personnel.

ART. 11 DU TABLEAU. — *Administration des Télégraphes et des Téléphones.*

Crédit demandé : 72,915,450 francs.

Télégraphes. Lignes et bureaux. — Création de bureaux télégraphiques, établissement de fils, installation d'appareils, etc. y compris une somme de 6,000,000 de francs engagée en 1921 et destinée à permettre la continuation des entreprises d'établissement d'une station intercontinentale de radiotélégraphies pour lesquelles des premiers crédits ont été compris au Budget de l'exercice 1921. fr. 8,988,000

Locaux, télégraphes et téléphones 3,662,300

Réseau téléphonique. — Ouverture de nouveaux réseaux, création de bureaux, extension des réseaux, reliement des abonnés, etc. 46,021,900

Circuits téléphoniques. 7,643,250

Transformation des réseaux téléphoniques. — Établissement de réseaux souterrains, y compris une somme de 4,260,000 francs engagée en 1921 et destinée à permettre la continuation des entreprises d'équipement suivant le système automatique de bureaux centraux des téléphones, pour lesquelles des premiers crédits ont été compris au Budget de l'exercice 1921 6,600,000

TOTAL DE L'ARTICLE fr. 72,915,450

ART. 12 DU TABLEAU. — *Administration des Télégraphes et des Téléphones. — Vie chère.*

Crédit demandé : 5,863,000 francs

Octroi d'indemnités de vie chère au personnel.

ART. 13 DU TABLEAU. — *Services communs des Postes et Télégraphes. — Vie chère.*

Crédit demandé : 137,000 francs.

Octroi d'indemnités de vie chère au personnel.